

ETUDE PRÉCONISATIONS PROGRAMMATION 2021-2027 FEDER-FSE-IEJ EN OUTRE-MER OCEAN INDIEN

CONNAÎTRE
les programmes européens
2014-2020

Phase 1 : Etat des lieux et bilan de la programmation FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 en Outre mer

Synthèse globale

Océan Indien

Antilles Guyane

Benchmark des bonnes pratiques

Phase 2 : Diagnostic en vue de la programmation 2021-2027 FEDER-FSE-IEJ en Outre mer

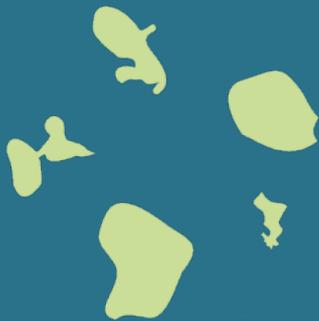
Diagnostic global

Phase 3 : Préconisations pour une meilleure programmation 2021-2027 FEDER-FSE-IEJ en Outre mer

Rapport global

→ Océan Indien

Antilles Guyane



MAI 2020

TABLE DES MATIERES

1	Présentation des objectifs de l'étude et de la méthode mise en œuvre	4
1.1	Présentation des différentes phases de l'étude	4
1.2	Les attentes au regard de la phase 2	5
1.3	Statut du présent rapport et méthodologie mobilisée	5
1.4	Note de lecture.....	6
2	OS 1 – Une Europe plus intelligente.....	9
2.1	Rappel du cadre européen	9
2.2	Identification des enjeux prioritaires.....	11
2.3	Réflexions sur la mise en œuvre	21
2.4	Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte.....	27
3	OS 2 – Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone	29
3.1	Rappel du cadre européen	29
3.2	Identification des enjeux prioritaires.....	31
3.3	Réflexions sur la mise en œuvre	39
3.4	Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte.....	43
4	OS 3 – Une Europe plus connectée	45
4.1	Rappel du cadre européen	45
4.2	Identification des enjeux prioritaires.....	46
4.3	Réflexions sur la mise en œuvre	50
	Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte	52
5	OS 4 – Une Europe plus sociale.....	53
5.1	Rappel du cadre européen	53
5.2	Identification des enjeux prioritaires pour le FEDER	57
5.3	Réflexions sur la mise en œuvre - FEDER	60
5.4	Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte.....	60
5.5	Identification des enjeux prioritaires pour le FSE +	61
5.6	Réflexions sur la mise en œuvre - FSE.....	71
5.7	Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte.....	77

1 Présentation des objectifs de l'étude et de la méthode mise en œuvre

La **Direction générale des outre-mer (DGOM)** a engagé une étude visant deux objectifs déclinés en sous objectifs :

- **Aider à l'optimisation de la consommation des fonds européens pour la période de programmation 2014/2020**
 - Réduire au maximum le risque de dégageant en tentant d'identifier puis de lever les principaux obstacles à la programmation du FEDER et du FSE, dans l'objectif d'une certification au-delà du seuil du dégageant fixé pour chaque année jusqu'à la fin du programme actuel;
 - Identifier les freins et les bonnes pratiques en matière de programmation et de consommation des fonds européens de la période actuelle 2014-2020 avec notamment pour enjeu d'isoler les déterminants d'une bonne programmation et consommation des fonds jusqu'à la fin de la période de programmation ;
 - Formuler des recommandations pour une valorisation accrue des bonnes pratiques et asseoir un meilleur partage d'expérience entre autorités de gestion
- **Préparer la période de programmation 2021/2027**
 - Proposer des éléments de diagnostic et les préconisations pertinentes pour alimenter les aspects concernant les RUP dans le futur accord de partenariat
 - Identifier les enjeux 2021 – 2027 et faire des propositions relatives à la mise en œuvre opérationnelle, en particulier s'agissant des conditions de succès juridiques et financières

Cette étude couvre l'ensemble des **régions ultra périphériques** et concerne le **FEDER et le FSE**.

Deux lots géographiques ont été définis : un lot Antilles-Guyane et un lot Océan indien. Une mission de coordination est par ailleurs en place.

1.1 Présentation des différentes phases de l'étude

La méthodologie d'intervention s'articule autour de 2 phases clés.

Phase 1: retours et partage d'expériences des programmes de la période 2014- 2020

Cette phase vise les objectifs suivants :

- Mettre en perspective les freins et les leviers des différents axes des PO des 2 RUP
- Identifier les points bloquants pour la programmation (quelle que soit leur nature) et repérer les leviers pour les dépasser
- Repérer et valoriser les bonnes pratiques et les leviers clés pour optimiser la programmation
- Proposer des préconisations partagées

Phase 2 : Identification des enjeux pour les programmes par objectif stratégique 2021-2027

Cette phase vise les objectifs suivants :

- Identifier les enjeux et priorités pour la future programmation au regard du nouveau cadre d'intervention des FESI et du retour d'expérience de la programmation 14-20

- Analyser l'impact des évolutions réglementaires
- Contribuer au diagnostic de l'accord de partenariat dont la taille a été réduite pour la prochaine période de programmation
- Proposer des recommandations partagées

Les travaux ont été menés avant la crise Covid-19 et ne tiennent pas compte des éventuelles réorientations, en termes de prévention du risque sanitaire et de relance de l'activité économique.

1.2 Les attentes au regard de la phase 2

Selon le CCTP est attendu au cours de la phase 2, un rapport intermédiaire puis un rapport final contenant les enjeux et les propositions de mise en œuvre pour le FEDER / FSE + pour la période 2021-2027 pour les 4 OS retenus du périmètre de l'étude.

Il s'agit de :

- Identifier les enjeux et faire des propositions relatives à la mise en œuvre opérationnelle, en particulier les conditions de succès juridiques et financières (pour éviter notamment les conflits de financement et lever les obstacles à la programmation) ;
- Faire le lien entre les orientations quant à l'utilisation des crédits FEDER / FSE + / AS RUP pour 2021-2027 et :
 - Le « Rapport Pays » de la Commission et les « Recommandations Pays » 2019 et ses domaines d'interventions prioritaires ;
 - Les politiques nationales et européennes pour lesquelles des zones de recouvrement et des cofinancements disponibles ont été identifiés ;
- S'interroger sur l'opportunité, si les autorités de gestion le souhaitent, de prévoir des instruments financiers et proposer, le cas échéant, un cadre de mise en œuvre : thématiques concernées, partenaires potentiels. Ce point n'a cependant pas été acté lors des derniers COPIL.

1.3 Statut du présent rapport et méthodologie mobilisée

Le présent rapport concerne la phase 2. Il s'agit d'une version finale provisoire dans la perspective du comité de pilotage avec les représentants des autorités de gestion.

Les propositions et orientations intégrées dans ce rapport sont indicatives. Elles présentent une vision globale à l'échelle du bassin Océan Indien et ne présentent aucun caractère obligatoire pour les autorités de gestion. Celles-ci restent décideurs de l'utilisation des fonds qui leur sont attribués.

Ce document n'engage pas individuellement les autorités de gestion.

La méthode déployée pour la réalisation **de cette deuxième phase** de la mission articule différentes approches

- L'analyse des cadres stratégiques définissant les politiques publiques et les premiers travaux conduits par les AG au titre de l'élaboration de leur programmes opérationnels
- La mise en perspective des résultats issus du retour d'expérience de la programmation 14-20

- Des temps d'échanges avec les représentants des autorités de gestion lors des comités de pilotage intermédiaires

Points d'attention

S'agissant du FSE+, les lignes de partage Etat et Régions ne sont pas encore stabilisées. L'approche proposée ne tient pas compte ni des lignes de partage, ni de l'architecture définitive entre les Régions et l'Etat.

Par ailleurs, certains besoins prioritaires ont été positionnés au titre d'objectifs spécifiques (OS) sans une pleine certitude quant au choix d'OS opéré.

1.4 Note de lecture

Pour une facilité de lecture et canaliser le travail d'analyse, l'identification des enjeux et des propositions de mise en œuvre a été réalisée à l'échelle des grandes orientations retenues dans les objectifs stratégiques identifiés par la Commission européenne dans ses projets de règlement pour la mise en œuvre des fonds 2021-2027 diffusés le 29 mai 2018.

Point 1 - Rappel du cadre européen

Objectif spécifique concerné	Besoins de la France identifiés par la Commission dans le cadre de l'Annexe D du Rapport Pays 2019		
	Référence	Niveau de priorité	Synthèse
OS 1.i - Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	1.1.A	BHP	Renforcer les capacités de recherche, de développement et d'innovation et notamment d'améliorer la collaboration et les mécanismes de collaboration (pôles par exemple) entre les instituts de recherche publics et les entreprises privées
	1.i.B	BHP	Contribuer à accroître la compétitivité de l'économie française en élaborant de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux processus pouvant être mis en œuvre dans le secteur de la production

Ce point permet d'identifier par objectifs stratégiques :

- les objectifs spécifiques que se fixe la Commission dans ses projets de règlement (la codification permettra de se référer plus facilement à ces objectifs spécifiques sans rappeler systématiquement les intitulés),
- les orientations communiquées à la France à travers l'annexe D du Rapport Pays 2019 qui fait état de besoins hautement prioritaires ou prioritaires pour l'ensemble de la France ou plus spécifiquement pour les RUP (ces besoins sont codifiés dans l'optique d'une analyse croisée dans les tableaux d'analyse). **Le texte en gras indique qu'il s'agit d'un besoin spécifique aux RUP.**

Point 2 - Identification des enjeux prioritaires

Les éléments présentés ci-après visent à proposer une première identification **des enjeux des territoires** qui se dessinent au regard des documents stratégiques de référence existants élaborés à l'échelle des territoires et des grandes orientations identifiées préalablement entre les Régions ultrapériphériques et leurs partenaires (dont l'Etat).

Les documents d'appui sont les suivants :

- ✓ Contrats et plans de convergence et de transformation 2019-2022 (MAY + REU)
- ✓ Le Livre Bleu pour les Outre-Mer résultant de l'exercice des assises de l'outre-mer
- ✓ SAR (MAY + REU)
- ✓ SRDEII (MAY + REU)
- ✓ SDTAN (MAY + REU)
- ✓ SDAGE (MAY + REU)
- ✓ SRCAE (REU)
- ✓ S2REN (REU) (Schéma de raccordement au réseau des ENR de la Réunion)
- ✓ PPE (MAY + REU)
- ✓ PGRI (REU)
- ✓ Pacte investissement compétences (MAY et REU)
- ✓ CPRDFOP La Réunion
- ✓ Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2018-2023 (MAY)
- ✓ SRIT (REU)
- ✓ Stratégie de spécialisation intelligente 3 (MAY + REU)
- ✓ Stratégie Nationale de la Biodiversité 2011-2020
- ✓ Le plan Mayotte 2025

Les tableaux présentés permettent selon des champs d'action génériques prédéfinis par les prestataires permettent de spécifier :

- **1** – de préciser les enjeux identifiés au regard de l'analyse documentaire et de la concertation avec les acteurs du territoire
- **2** – d'apporter des commentaires justifiant cet enjeu au regard d'éléments de diagnostic et/ou de retours d'expérience de la période 2014-2020.
- **3** – d'identifier l'objectif spécifique pouvant permettre de répondre à l'enjeu identifié
- **4** – de mettre en relation les éléments d'orientation de l'Annexe D et d'identifier le degré de cohérence entre les orientations de la Commission et les enjeux

😊 : bonne cohérence

😐 : cohérence non optimale dans la mesure où certains aspects de l'enjeu ne sont pas couverts par les besoins jugés hautement prioritaires ou prioritaires par la Commission

😞 : Absence d'orientation formulée par la Commission au regard de l'enjeu identifié

- **5** – de formuler des observations éventuelles justifiant le degré d'adéquation de l'enjeu et des orientations de la Commission

Champ d'action	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS concerné	Correspondance aux orientations de l'annexe D		Observations éventuelles au regard de l'annexe D
				Réf. orientation	Adéquation annexe D	
Innovation - Recherche	①	②	1.i) : Améliorer les performances de production ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	1.i.A	😊 😐 😞	Indiquer les aspects qui ne sont pas relevés en Annexe D et qui sont importants au regard de l'enjeu
				1.i.B	😊 😐 😞	

Point 3 - Réflexions sur la mise en œuvre

Ce point permet de formuler des propositions au regard de la mise en œuvre 2014-2020. Il identifie au regard des enjeux :

- Les points d'attention qu'il convient d'avoir au regard de l'expérience des fonds européens 2014-2020.
 - o En cas de freins à la programmation identifiés dans le rapport 1, cette partie du rapport pourra notamment permettre de recommander de ne pas décliner certains enjeux ou parties d'enjeux dans le cadre des fonds européens. **Ces aspects seront indiqués en rouge ;**
 - o En cas de difficultés rencontrées, les points d'attention permettront de mettre en avant des propositions d'amélioration de la mise en œuvre des fonds (modes de financement, mesures de simplification) ou d'identifier les freins à lever.
- La revue des politiques ou règles nationales et des autres dispositifs dont il est important de tenir compte avec des points de vigilance éventuels sur l'articulation à mettre en place.

Point 4 - Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte

Au regard des points d'analyse 2 et 3, cette partie permettra d'identifier, via des cartes heuristiques, des exemples de mesures envisageables prenant en compte les enjeux et l'expérience antérieure des fonds européens. Cette liste ne présente pas un caractère exhaustif. Cette partie garde un caractère indicatif vis-à-vis des autorités de gestion.

Les « mesures » ne correspondent pas à un niveau de développement de la logique d'intervention des PO 2021-2027. Elles constituent des ensembles de types d'actions qui pourraient être envisagés dans les PO au regard des enjeux identifiés. Dans certains cas, afin de clarifier le contenu envisageable, un niveau 3 de précisions peut être fourni dans les cartes heuristiques.

Ces mesures n'ont pas vocation à être intégrées en l'état dans les PO. Elles peuvent néanmoins être source d'inspiration pour les autorités de gestion, qui devront nécessairement adapter et préciser les termes au regard de la spécificité de chaque territoire.

2 OS 1 – Une Europe plus intelligente

2.1 Rappel du cadre européen

Des constats :

- L'écart entre la France et les pays plus innovateurs de l'UE ne se résorbe pas
- Importante disparité entre les régions
- Un objectif de 3 % du PIB pour 2020 en ce qui concerne l'intensité de recherche – développement pas en passe d'être atteint
- Résultats inférieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'activité entrepreneuriale
- Disparités internes importantes de l'indice de compétitivité régionale des PME

Légende : des niveaux de priorité indiqués par la Commission : BHP : hautement prioritaire / BP : Prioritaire / B : Besoins

Objectif spécifique concerné	Besoins de la France identifiés par la Commission dans le cadre de l'Annexe D du Rapport Pays 2019		
	Référence	Niveau de priorité	Synthèse
OS 1.i - Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	Des constats : <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'écart entre la France et les pays plus innovateurs de l'UE ne se résorbe pas ➤ Importante disparité entre les régions ➤ La France n'est pas en passe d'atteindre son objectif de 3 % pour 2020 en ce qui concerne l'intensité de recherche-développement totale. Des consignes générales : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte les besoins et le potentiel nationaux et régionaux, ainsi que les stratégies de spécialisation intelligente et les synergies avec les programmes Horizon Europe. ➤ Augmenter les niveaux d'investissements régionaux dans la recherche et l'innovation avec l'objectif de se rapprocher de ceux des régions françaises 		
	1.i.A	BHP	Renforcer les capacités de recherche, de développement et d'innovation et notamment d'améliorer la collaboration et les mécanismes de collaboration (pôles par exemple) entre les instituts de recherche publics et les entreprises privées
	1.i.B	BHP	Contribuer à accroître la compétitivité de l'économie française en élaborant de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux processus pouvant être mis en œuvre dans le secteur de la production

	1.i.C	BP	Renforcer, sur la base des stratégies de spécialisation intelligente actualisées en faveur de l'innovation régionale, l'attractivité des activités françaises de recherche, de développement et d'innovation au niveau régional, y compris par le recrutement de chercheurs hautement qualifiés et compétents
	1.i.D	BP	Soutenir la transformation et l'élaboration de nouvelles chaînes de valeur, en favorisant le développement des compétences, des technologies et des infrastructures nécessaires et en stimulant la coopération intégrée dans les nouvelles chaînes de valeur entre les programmes et au-delà des frontières
OS 1.ii - Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	1.ii.A	BP	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des petites et moyennes entreprises et des pouvoirs publics, en particulier dans le cadre de projets interrégionaux.
	1.ii.B	BP	Volonté de soutenir des projets en particulier interrégionaux
OS1.iii - Renforcer la croissance et la compétitivité des PME	Des constats : <ul style="list-style-type: none"> ☉ Résultats inférieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'activité entrepreneuriale ☉ Disparités internes importantes de l'indice de compétitivité régionale des PME 		
	1.iii.A	BHP	Améliorer la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises, d'opérer une transformation industrielle intelligente et de favoriser le renforcement des connexions entre les acteurs (regroupements), en particulier pour : <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la création de nouvelles entreprises (start-ups) en facilitant l'intégration des résultats de la recherche, du développement et de l'innovation dans le processus d'exploitation économique des nouvelles petites et moyennes entreprises du secteur productif et du secteur des services ; - Contribuer au développement des entreprises nouvellement créées et aider les jeunes dirigeants de petites et moyennes entreprises au cours de la phase de démarrage de leur entreprise (pépinières, par exemple) ; - Contribuer à améliorer la position des petites et moyennes entreprises françaises sur les marchés intérieurs et extérieurs de l'UE, notamment par la coopération transfrontalière et transnationale.
OS 1.iv - Développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise	1.i.D	BP	Soutenir la transformation et l'élaboration de nouvelles chaînes de valeur, en favorisant le développement des compétences (<i>pas spécifiquement identifié sur l'OS 1.iv</i>)

2.2 Identification des enjeux prioritaires

Champ d'action	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS concerné	Correspondance aux orientations de l'annexe D		Observations éventuelles au regard de l'annexe D
				Réf. orientation	Adéquation annexe D	
Innovation - Recherche	Soutenir le développement des infrastructures de RDI	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des capacités de R&I et des écosystèmes des acteurs de la R&D et l'innovation des RUP de l'Océan indien qui présentent des spécificités par rapport à la situation en métropole, du fait de leur ultrapériphéricité (taille réduite des territoires, acteurs moins nombreux, éloignement des réseaux européens, capacités et réseaux d'acteurs en cours de structuration...) ▶ Une situation contrastée entre La Réunion et Mayotte : <ul style="list-style-type: none"> - Dynamisme de La Réunion, où le réseau des acteurs, des laboratoires et des plateformes technologiques performants est bien implanté (écosystème dense en comparaison aux autres RUP, avec près de 500 chercheurs permanents, associés aux 40 groupes de recherche et aux 9 unités mixtes de recherche), avec un réseau d'accompagnement à l'innovation privée constitué autour de 13 structures spécialisées et de 14 réseaux professionnels, dont 3 des 10 incubateurs de startups ultramarins). Développement d'une expertise reconnue nationalement et internationalement en matière de recherche liée aux ressources naturelles tropicales (pôle de compétitivité <i>Qualitropic</i>). 	1.i) : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	1.i.A		L'enjeu est d'améliorer les capacités de R&D et d'innovation des territoires, en répondant à leurs enjeux de développement et aux défis qui leur sont <u>spécifiques</u> (valorisation de la biodiversité, transition énergétique, risques naturels, adaptation au changement climatique, santé et maladies émergentes, innovation d'adaptation au contexte tropical ...)
	1.i.C					
	1.i.D					

		<ul style="list-style-type: none"> - Mayotte : une offre de R&D quasi inexistante, des moyens mobilisés sur la R&I encore très limités ▶ Enjeux du bassin : <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre le soutien aux projets et infrastructures de recherche structurants (important à MAY) - faire émerger (MAY) /consolider (REU) l'écosystème de l'innovation et de la R&I (maturation et création d'une chaîne de valeur) - soutenir/renforcer les collaborations entre les acteurs des différents milieux (scientifique, économique et institutionnel) à travers le développement de « lieux de rencontre » tels que les plateformes de transfert, les incubateurs, pôles de compétitivité, les clusters, les plateformes d'excellence - faire émerger des dynamiques dans des secteurs porteurs d'innovation inhérents à MAY et à REU (tels que les outils du numérique, le tourisme, la mer ou encore les secteurs de l'agriculture/l'agronomie) ▶ La capacité à attirer un capital humain de haut niveau est en outre un enjeu pour des territoires ultramarins tels que Mayotte ou La Réunion 				
--	--	---	--	--	--	--

Innovation - Recherche	Renforcer la participation des entreprises innovantes et soutenir les projets innovants collaboratifs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un tissu entrepreneurial avec une faible capacité d'innovation limitée par des facteurs structurels (taille du marché, prédominance de TPE, importance des coûts, ressources humaines spécialisées limitées) ▶ Déficit de liens entre la recherche et les acteurs privés, immaturité des projets, acteurs peu stabilisés à La REU ▶ MAY : capacités d'innovation des entreprises limitée par la quasi-inexistante de l'offre de R&D, les liens entreprises-recherche ne peuvent se développer qu'avec des organismes extérieurs au territoire ▶ REU : une participation croissante des entreprises au financement de la R&D (le nombre de sociétés bénéficiant du crédit impôt recherche est nettement plus élevé que dans les autres territoires ultramarins, avec une concentration du nombre de brevets délivrés représentant environ 50% des brevets ultramarins). L'évolution de la programmation 2014-2020 laisse envisager des perspectives encourageantes (la spécialisation thématique des acteurs emblématiques du territoire se met en place) – territoire labélisé <i>Communauté French Tech depuis 2019</i> ▶ MAY : potentiels pour développement d'une culture de l'innovation locale dans les secteurs stratégiques (ex. : recherche en écologie marine secteur des matériaux de construction locaux et de la construction durable) - – territoire labélisé <i>French Impact</i> (innovation sociale et environnementale) 		1.i.B		<p>Spécificités des économies insulaires et de la typologie des PME/TPE à intégrer /freins à la capacité à innover</p> <p>La question de l'attractivité des territoires (éloignement ...) reste posée vis-à-vis de l'enjeu (pertinent) du recrutement de chercheurs hautement qualifiés et compétents dans les RUP</p>
-------------------------------	---	--	--	--------------	---	--

Transformation numérique	Soutenir la transformation numérique et le développement des usages et applications numériques dans les entreprises et les organisations publiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyant sur des infrastructures de plus en plus efficaces (La Réunion est la région d'outre-mer la mieux équipée en THD/ à Mayotte la dynamique du THD n'est qu'amorcée), les RUP de l'Océan indien suivent les évolutions d'usages numériques (forte progression), avec des populations jeunes et <i>digital natives</i> globalement connectées (75% des ménages réunionnais ont accès à internet à leur domicile, données non disponibles à MAY). ▶ Malgré tout, l'accès au numérique n'est pas universalisé ni dans les équipements, ni dans les compétences (limité pour les tranches d'âge > 45 ans et les populations défavorisées non équipées, à Mayotte notamment). Et le risque de fracture numérique reste présent. ▶ Le numérique se présente à la fois comme un gisement d'activités en propre, et un support pour le développement ou la transformation des secteurs productifs (agroalimentaire, énergie, tourisme, etc.) et la résolution des défis sociaux tels que le développement des capacités (e-éducation/e-formation, télétravail), le bien-être (e-santé), les transports ou la promotion de l'e-inclusion. ▶ Sur le plan économique, la transformation numérique de l'économie est particulièrement adaptée au développement des RUP de l'Océan Indien. Elle peut y être porteuse d'opportunités, dans le sens où elle induit la disparition de deux «handicaps» traditionnels de leurs économies : l'éloignement (la communication et la circulation des produits dématérialisés s'opérant désormais en temps réel), et l'absence d'économie d'échelle (les marchés porteurs exigeant désormais des produits singuliers adaptés aux besoins personnalisés). ▶ La Réunion a fait de la transformation numérique l'un des axes majeurs de sa stratégie de développement (c'est une 	OS 1.ii - Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	1.ii.A		<p>L'éloignement et les besoins propres des territoires est à intégrer dans le processus de dématérialisation (notamment des services publics) : éviter une dématérialisation trop rapide qui limiterait in fine l'accès à un service pour une partie de la population non connectée : MAY)</p> <p>Dans le cas des RUP, la potentialité de projets interrégionaux est limitée</p>
		1.ii.B				

		<p>des 3 priorités de sa S3) avec l'ambition de se positionner/rayonner sur les marchés de la zone de l'Océan indien. En 2019, la filière du numérique y représentait jusqu'à 1,4 milliard d'euros, 500 entreprises et plus de 5 000 salariés et le territoire est labellisé « FrenchTech ».</p> <p>► La transition numérique représente un enjeu important pour le développement de Mayotte (potentiel du secteur du numérique), pour sa continuité territoriale avec la métropole et pour son intégration régionale.</p>				
Compétitivité des entreprises	<p><u>Accompagnement des entreprises à tous leurs stades de développement</u></p> <p>Soutien à la création et à la pérennisation des activités économiques</p> <p>Renforcement des capacités d'accueil d'activités économiques</p>	<p>► La création et le développement des entreprises constitue un enjeu important tant à La Réunion qu'à Mayotte</p> <p>► Un dynamisme entrepreneurial, largement porté par les microentreprises et les entreprises unipersonnelles, mais avec le taux de survie à 3 ans largement inférieur à celui de l'Hexagone, s'expliquant par la vulnérabilité microéconomique des entreprises, souvent confrontées à un manque de fonds propres ou d'accompagnement.</p>	<p>OS1.iii - Renforcer la croissance et la compétitivité des PME</p>	<p>1.iii.A</p>		<p>Des économies insulaires et tissus économiques composés majoritairement de TPE, qui nécessitent un accompagnement spécifique et adapté aux contraintes propres aux territoires</p>

	<p>Soutien au développement des entreprises du territoire et à la structuration des filières compétitives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un PIB par habitant qui reste nettement inférieur au niveau moyen national (3,5 fois moins élevé à Mayotte avec 9 220 euros, La Réunion : 21 600 €) ▶ Un tissu productif composé en majorité de TPE (environ 50 000 entreprises à La REU et 10 000 à MAY) ▶ Des économies régionales dont le moteur reste la consommation finale des ménages et des administrations, avec des secteurs à forte valeur ajoutée peu développés ▶ Handicaps structurels : éloignement des marchés d’approvisionnement et d’exportation, taille limitée des marchés locaux, ce qui accroît les coûts de production et limite les économies d’échelle, la concurrence et les incitations à innover ▶ Défi majeur : miser sur les activités permettant aux entreprises et au territoire de se différencier et de faire face à la concurrence régionale/internationale en valorisant leurs atouts ▶ A Mayotte, l’enjeu pour le territoire est le passage d’une économie marquée par la dépense publique à une économie de production et de services : <ul style="list-style-type: none"> - tant les secteurs « piliers » (le BTP, le commerce, le transport) que les secteurs émergents présentant des potentiels de développement, tels qu’identifiés dans le SRDEII (les services à la personne/aux entreprises, l’industrie, notamment agroalimentaire, l’artisanat, le tourisme, les loisirs) requièrent une <u>stratégie et un accompagnement</u> stable dans la durée - le renforcement des filières économiques/de production (notamment les filières BTP, volaille, bovine, fruits et légumes, tourisme durable) est à privilégier - enjeu de la formalisation des activités économiques informelles (l’informalité de l’économie mahoraise engendre pour de nombreux secteurs une concurrence asymétrique avec le secteur formel, et bride ses capacités de développement). 	<p>OS1.iii - Renforcer la croissance et la compétitivité des PME</p>	<p>1.iii.A</p>		<p>La question de l’alignement des projets qui seraient soutenus au titre de l’OS1 avec les stratégies S3 dans le cadre de la programmation 2021-2027 reste posée : à ajuster dans le cas des RUP</p> <p>Nécessité d’intégrer dans la S3 des champs d’intervention des entreprises ayant besoin d’un soutien ?</p>
--	---	--	---	-----------------------	---	--

		<p>► A La Réunion,</p> <ul style="list-style-type: none"> - les filières socles de l'économie réunionnaise sont d'ores et déjà structurées (BTP, industries d'import-substitution, commerce, sucre-rhum, transport, tourisme), et de nouveaux relais de croissance, notamment dans le champ des services ont été développés - l'économie reste malgré tout vulnérable (micro et macro-économiquement) en raison de l'atomisation du tissu productif composé en majorité de TPE et par le fait que les moteurs de la croissance restent alimentés par des carburants qui se situent largement à l'extérieur du territoire (cf. structure du PIB). - l'enjeu est d'accompagner les nouveaux moteurs de croissance et l'organisation de l'économie en filières compétitives (économie bleue, numérique, énergie, tourisme, services à la personne, etc.), d'accroître la part de la valeur ajoutée locale en valorisant les spécificités territoriales, pour consolider une compétitivité hors-prix, notamment au sein de l'espace régional. 				
--	--	---	--	--	--	--

	<p>Amélioration de l'accès des TPE/PME au financement, à travers à la mise en place d'instruments financiers (IF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les spécificités du tissu entrepreneurial des RUP de l'Océan indien et les besoins de financement grandissants des acteurs économiques locaux réclament la structuration d'outils d'ingénierie financière (telle qu'encouragée par la CE), susceptibles de pallier les carences des canaux de financement classiques ▶ REU : création en septembre 2017 du fonds de fonds « la Financière Région Réunion » (allocation de 30 M€ de fonds publics : FEDER et budget d'investissement régional au titre de l'axe 3 du PO FEDER = déploiement d'un instrument de dette (financement des TPE/PME à des conditions préférentielles) et d'un instrument de haut de bilan (soutien des projets risqués et à fort potentiel de croissance). L'enjeu pour la période 2021-2027 est de poursuivre cette dynamique et de l'approfondir. ▶ MAY : le déploiement d'instruments financiers se pose au regard de la maturité du territoire (étude ex ante à mener) mais l'ambition de développer des IF au profit des entreprises mahoraises est exprimée dans le SRDEII et le CCT 	<p>OS1.iii - Renforcer la croissance et la compétitivité des PME</p>	<p>1.iii.A</p>		<p>Enjeu dans les RUP de la taille réduite des territoires et de l'atteinte d'une masse critique nécessaire à la mise en place d'instruments financiers</p>
--	---	---	---	-----------------------	---	---

	<p>Renforcement du positionnement des entreprises du territoire sur les marchés intérieurs et extérieurs de l'UE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Face aux limites d'un marché intérieur resserré, la logique d'inscription et de projection des entreprises ultramarines dans leur environnement régional apparaît comme un impératif ▶ Toutefois, tant à MAY qu'à la REU, les exportations de biens et de services n'occupent à ce jour qu'une place limitée et demeurent très polarisées sur la métropole (représentant 48,6% de exportations réunionnaises, principalement centrées autour des produits issus du sucre, de la pêche et du rhum, avec toutefois une augmentation constante de l'exportation de services). Et les balances commerciales y restent largement déficitaires (de 647,7 millions d'euros, soit une dégradation de 16,2 % à MAY et de 4,83 milliards d'euros à La REU 1). ▶ Miser sur les avantages concurrentiels des territoires par rapport à leurs voisins (niveau de qualification, potentiel scientifique, niveau des infrastructures : ports, aéroports, numérique...) ▶ L'ambition d'internationalisation de La Réunion – se positionner en tant que hub économique/plateforme européenne de projection dans l'Océan indien- est au cœur de sa stratégie portée par le SRDEII et de la SII (+cf. le plan régional d'Internationalisation des Entreprises signé en 2015) 	<p>OS1.iii - Renforcer la croissance et la compétitivité des PME</p>	<p>1.iii.A</p>		<p>Le renforcement de l'intégration régionale des RUP est un des axes majeurs de la stratégie renouvelée de l' UE à l'égard des RUP</p>
--	--	--	---	-----------------------	---	---

¹ Chiffres IEDOM synthèses économiques annuelles 2019

Compétences	Renforcement des compétences des acteurs du territoire en matière de création d'entreprises et dans les domaines de la spécialisation intelligente	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un niveau de qualification des populations des RUP de l'Océan indien qui demeure en dessous de la moyenne nationale (accru à MAY) ▶ Des capacités techniques et administratives des entrepreneurs limitées ▶ Promotion de l'esprit d'entreprise déterminante sur des territoires tels de MAY et la REU où la création d'entreprise est un fort vecteur de développement ▶ Enjeu du développement de l'offre de formation sur les territoires en matière d'enseignement supérieur ▶ MAY: Absolue nécessité d'une montée en puissance des compétences des acteurs économiques (y compris dans la maîtrise des savoirs de base) et d'une mobilisation des acteurs de l'accompagnement ▶ REU: Le développement des compétences s'inscrit dans la logique des ambitions du territoire de prendre pleinement le tournant de l'économie de la connaissance 	OS 1.iv - Développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise	1.i.D		<p>La question du champ d'application de cet OS reste posée : limitation au seul développement des compétences dans le cadre de la S3 ou peut être envisagé plus largement (nécessaire notamment à Mayotte) ?</p> <p>Pas d'enjeu de transition industrielle</p>
--------------------	--	--	--	--------------	---	---

2.3 Réflexions sur la mise en œuvre

Enjeu identifié	Points d'attention sur la base des retours 14-20 et des projets de règlements 21-27	Articulation avec les politiques/règles nationales et autres dispositifs
<p>Soutien au développement des infrastructures de RDI</p> <p>Soutien à l'émergence et / ou à la structuration de l'écosystème de l'innovation et de la R&I</p>	<p>REX 14 -20</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La capacité des acteurs à monter des projets innovants et la question de la maturité des projets restent posées (manque de stabilité et de structuration) et les liens entre les mondes de la recherche et de l'entreprise peinent encore à se développer. REU : ambition posée mais difficultés à atteindre une masse critique et à s'insérer dans les meilleurs réseaux internationaux – MAY : tout à construire (pas de FEDER mobilisé sur l'OT1 en 2014-2020) <p>21-27</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place une gouvernance par filière stratégique telles qu'identifiées dans la S3 (feuille de route, évaluations, animation du réseau des acteurs ...) ▶ Soutenir la création d'une stratégie d'accompagnement des « clusters » (émergence, incubation, développement) ▶ Stimuler les coopérations par des appels à manifestation d'intérêt (AMI) réguliers ▶ Étendre le déploiement des mesures de simplification (bonne pratique : mise en place du taux forfaitaire à 25% maximum) ▶ Proposer un accompagnement aux porteurs de projets innovants pour accélérer la maturité des projets 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Inscription de l'intervention du FEDER dans le cadre de la stratégie régionale telle que définie (les SRDEII, S3, le SEFORRE à La REU, les CCT...) et la spécialisation intelligente du territoire (cf. la « condition favorisante » thématique de l'annexe 1 du RPDC : <i>Bonne gouvernance de la stratégie nationale ou régionale de spécialisation intelligente</i>) ▶ Réactualisation des stratégies régionales d'innovation opportune dans le cadre de la préparation des programmes 21-27 basées sur une analyse territoriale des besoins et des potentiels ▶ Mettre en synergie les programmes FEDER/ Horizon Europe/InvestEU dans un objectif de démultiplication des effets de l'investissement public ▶ Pertinence de renforcer les capacités de recherche et d'accompagner les acteurs vers d'autres sources de financement (ex. : Horizon Europe) notamment pour des projets de recherche fondamentales
<p>Renforcement de la participation des entreprises innovantes et soutien aux projets innovants collaboratifs</p>	<p>REX 14 -20</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des dynamiques de projets potentielles qui se situent au niveau de nouveaux types de projets, innovants, mais dont les porteurs (start-ups, auto-entrepreneurs...) ne disposent pas des capacités de gestion / trésorerie adaptées à un dossier FEDER (dossiers trop lourds, risques trop élevés, avance de fonds problématique pour de petites structures ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Loi PACTE ▶ Vigilance : concurrence avec les autres dispositifs publics (CIR...) et privés de financement de l'innovation des PME ▶ Vigilance / accompagnement des « nouveaux porteurs de projets » : le FEDER n'est pas l'outil de plus adapté au financement des Start-Up / projets très innovants

	<p>21-27</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les projets collaboratifs et les actions collectives peuvent être un levier d'action déterminant, tout comme le recours aux outils d'ingénierie financière (outils d'amorçage et/ou garantie) /REU plus mature que MAY dans le domaine) ▶ Mettre en place une stratégie de communication sur les aides et d'accompagnement spécifique des porteurs de projets (simplification administrative, aides d'Etat ...) ▶ Soutenir davantage le recrutement de doctorants et post-doctorants au sein des entreprises du territoire (en synergie avec la loi PACTE) ▶ Innovation collaborative : lever les obstacles réglementaires liés notamment à la mise en œuvre des Aides d'Etat sur les plateformes et équipements mutualisés ▶ S'appuyer sur des structures relais pour assurer le flux de projets des PME ▶ Stimuler les coopérations par des appels à manifestation d'intérêt (AMI) réguliers ▶ Tenir compte / anticiper le temps de maturation (plus long) des projets collaboratifs 	<p>(taux d'échec important et impossible à anticiper). Le recours aux IF (fond de participation) peut être une solution (mais nécessite une taille critique difficilement atteignable dans les RUP)</p>
<p>Transformation numérique et développement des usages et applications numériques dans les entreprises et les organisations publiques</p>	<p>REX 14 -20</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le retour d'expérience la programmation 2014-2020 a mis en lumière un retard en matière de dynamique de "digitalisation" des entreprises et des administrations (nécessité d'un accompagnement de la population et des acteurs), alors que le développement des pratiques et des usages du numérique peut désormais être encouragé grâce par un meilleur raccordement au réseau ▶ Toutefois, un potentiel de projets dans le domaine peut être pressenti tant à La Réunion qu'à Mayotte et le soutien à la numérisation des économies doit être une priorité de la programmation 21-27 <p>21-27</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Intérêt de mettre en place une gouvernance régionale pour assurer sur le territoire la coordination des politiques publiques en matière de développement numérique /REU : animation du Pôle Régional d'Innovation dédié à l'économie numérique (identifié dans la S3) / MAY : mise en place du comité régional de stratégie numérique (CRSN) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Inscrire l'objectif de dématérialisation des services dans les priorités des collectivités ▶ En adéquation avec les Contrats de convergence et de transition (CCT) 2019-2022 les SDTAN de La Réunion et de Mayotte ▶ Adosser les financements FEDER aux programmes nationaux et locaux (ex : le programme d'investissement d'avenir : PIA et l'appel à projets « Territoires d'innovation ») ▶ MAY /numérisation des entreprises : soutien du FEDER à envisager dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action prévu dans le CCT (définition des leviers de la numérisation : filières, stratégie octroi de Mer, accompagnement, formation + les solutions à mettre en œuvre)

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nécessité d'un accompagnement des entreprises (chefs d'entreprises, salariés) et des filières (enjeu prioritaire à MAY) pour développer des projets numériques/ appui et implication des organisations de branches professionnelles ▶ Enjeu de sensibilisation et accompagnement à l'émergence de projets = susciter l'intérêt via des campagnes de communication auprès des administrations et des entreprises et lancement régulier d'AAP ciblés auprès des acteurs publics et privés 	
<p><u>Accompagnement des entreprises à tous leurs stades de développement</u></p> <p>Soutien à la création et à la pérennisation des activités économiques</p> <p>Renforcement des capacités d'accueil d'activités économiques</p>	<p>REX 14-20</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le retour d'expérience du FEDER 2014-2020 témoigne du fait que la création et le développement des entreprises demeurent encore entravés par une multiplicité d'obstacles : problématiques administratives, manque de fonds propres, mobilisation insuffisante des financements privés, contraintes d'accès aux aides publiques notamment faute de trésorerie, complexité des dispositifs d'accompagnement, manque de foncier économique... Autant de difficultés renforcées pour les entrepreneurs qui présentent un taux de survie plus faible que la moyenne. <ul style="list-style-type: none"> ▶ A La Réunion, la dynamique des aides à la création d'entreprises a été « boostée » par la mise en place des instruments financiers. ▶ A Mayotte, programmation encore atone sur ce type d'aide en raison d'un manque d'animation et d'un problème de ciblage stratégique du PO. Néanmoins, la dynamique engagée par les premiers projets programmés (Adie, BGE...) témoigne du besoin des acteurs du territoire en la matière et d'un potentiel de projets avéré. ▶ Intégrer la question du foncier économique qui constitue l'un des principaux obstacles au développement des entreprises lien avec les communes et les EPCI / optimiser la création et la gestion d'immobilier d'entreprises pour adapter l'offre aux besoins des entreprises à travers une démarche prospective 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Loi NOTRe ▶ Articulation avec les SRDEII et les Contrats de convergence et de transition 2019-2022 ▶ Définir en amont une stratégie d'intervention globale en phase avec le tissu économique local et en cohérence avec les différentes politiques publiques d'aides aux entreprises

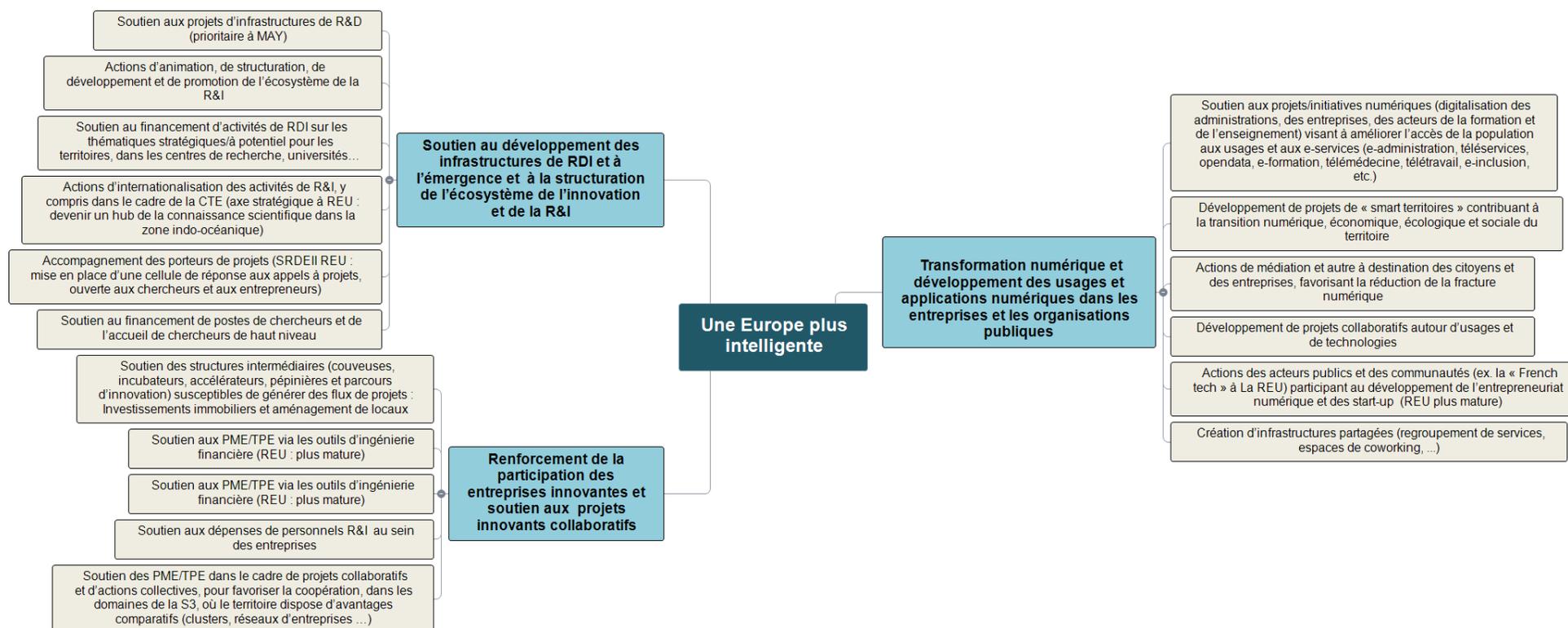
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dispositifs d'aides à la création : accompagner les structures porteuses, plus particulièrement associatives et sur les prêts d'honneur, pour qu'elles disposent des capacités d'ingénierie et de gestion suffisantes (enjeu à MAY) 	
<p>Soutien au développement des entreprises du territoire et à la structuration des filières compétitives</p>	<p>REX 14-20</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le retour d'expérience 2014-2020 témoigne de l'attractivité des aides directes à l'investissement pour le développement des entreprises (programmation dynamique sur ce type d'aide tant à La Réunion qu'à Mayotte), au-delà des caractéristiques spécifiques du tissu productif et des difficultés d'accès au FEDER pour les TPE <p>21-27</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Equilibrer le soutien entre les filières traditionnelles (dont <u>le tourisme</u>) et les secteurs innovants dans les domaines où le territoire a des avantages comparatifs- Renforcer les actions collectives/ groupement d'entreprises, ainsi que l'animation de ces mesures ▶ Renforcer la structuration des filières à travers les contrats de filière ▶ MAY : soutenir le développement d'activités industrielles porteuses d'avenir pour le territoire à travers le lancement d'appel à projets thématiques destinés à stimuler l'effectivité des projets portés par les entrepreneurs du territoire ▶ Privilégier l'utilisation accrue des options simplifiées en matière de coûts ▶ Soutenir la mise à disposition d'ingénierie auprès de porteurs de projets, disposant de moyens limités, pour les aider dans le montage et la réalisation de leurs opérations → Mettre en place une stratégie territoriale d'accompagnement des entreprises à l'accès aux financements publics = enjeu de l'accompagnement des entreprises au montage et au dépôt de dossiers prégnant/déterminant à Mayotte (maîtrise des règles de fonctionnements du FEDER, des aides d'Etat, des marchés publics....) ▶ Soutenir la réalisation d'études d'intérêt général (destinées à améliorer la connaissance du tissu économique pour répondre à des problématiques spécifiques qui se posent aux entreprises/identifier des axes de réflexion/mise en place d'actions concrètes) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Articulation avec les SRDEII et les Contrats de convergence et de transition 2019-2022 ▶ Définir en amont une stratégie d'intervention globale en phase avec le tissu économique local et en cohérence avec les différentes politiques publiques d'aides aux entreprises ▶ Consolider/expérimenter des mesures transversales de soutien à travers les dispositifs de soutien aux activités : défiscalisation des investissements productifs, LODEOM, TVA non perçue récupérable, zones franches d'activités, compensation des surcoûts de transport, ...

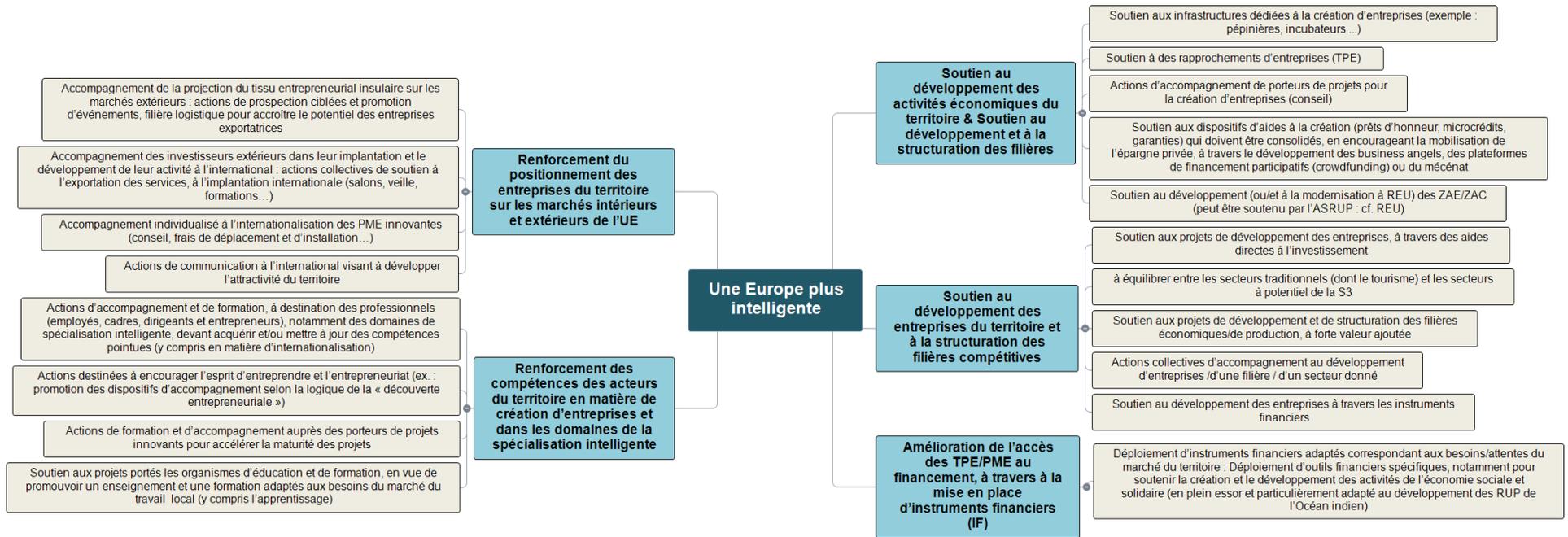
<p>Amélioration de l'accès des TPE/PME au financement, à travers à la mise en place d'instruments financiers (IF)</p>	<p>REX 14 -20</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le retour d'expérience 2014-2020 sur la mise en œuvre des IF tel qu'initié à La Réunion (pas de mise en œuvre à MAY) met en évidence la valeur ajoutée du déploiement d'IF, adapté à l'accompagnement des TPE-PME dans toutes leurs phases de développement, et permettant en outre de soutenir un plus grand nombre d'entreprises sur le territoire – et avec moins de fonds publics-, en comparaison avec les aides directes <p>21-27</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Anticiper au plus tôt la mise en œuvre des IF (évaluation ex-ante conformément aux art. 17 et 52 du RPDC, études de marché, travail préparatoire) ▶ Développer des IF correspondant aux besoins/attentes du marché local : <ul style="list-style-type: none"> - REU : poursuivre la dynamique initiée - MAY : intérêt à mettre en place des instruments de microfinance /prêts d'honneur (via la plateforme d'initiative) et de dette adaptés aux besoins des TPE ▶ Privilégier le recours aux instruments financiers pour soutenir le développement des « nouveaux porteurs de projet » /startups 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ A coordonner/articuler avec instruments centralisés européens (COSME, INNOVFIN...), les dispositifs nationaux (avec ou sans utilisation du FEDER portés par la BPI, le PGE (Prêt Garanti par l'Etat)... et les subventions ▶ Assurer une complémentarité entre les différents types de soutien (IF, subventions) pour créer un écosystème du financement sur le territoire : les instruments financiers à effet de levier venant utilement compléter les subventions/aides directes ▶ Mise en place d'une gouvernance spécifique (cellule d'ingénierie financière, « comité des financeurs » (objectif : maximiser l'efficacité des dispositifs) ▶ Renforcer les collaborations avec le réseau bancaire traditionnel pour permettre une plus forte mobilisation des garanties FEDER
<p>Renforcement du positionnement des entreprises du territoire sur les marchés intérieurs et extérieurs de l'UE</p>	<p>REX 14 -20</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Difficulté à soutenir les actions d'internationalisation au regard des aides d'Etat <p>21-27</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Expérimenter un régime fiscal spécifique pour les activités d'exportation (réflexion engagée à REU sur le modèle exploré par les Canaries depuis 1994) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ A articuler avec les SRDEII et les SII + le plan régional d'Internationalisation des Entreprises signé en 2015 à La REU ▶ A mettre en synergie avec les programmes CTE
<p>Renforcement des compétences des acteurs du territoire en matière de création d'entreprises et dans les domaines de la spécialisation intelligente</p>	<p>21-27</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Concevoir des dispositifs de soutien aux porteurs de projets selon la logique de la « découverte entrepreneuriale » et sur une démarche de remontée/ des besoins/opportunités du terrain (mise en place d'une plate-forme numérique dédiée à l'entrepreneuriat) ▶ Sensibiliser les acteurs du territoire, dont les entreprises et la population étudiante, sur les thématiques de la S3 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Point de vigilance sur l'articulation avec les S3 : La mise en œuvre de cet OS pose la question de l'alignement des projets qui seraient soutenus au titre de l'OS1 avec les stratégies S3 dans le cadre de la programmation 2021-2027 → nécessite de cohérence entre les orientations des S3 et des PO 2021-2027 (Y veiller dans le cadre de la mise à jour des S3)

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutenir l'accompagnement/le développement des compétences des dirigeants d'entreprises dans le cadre du déploiement des accords de branche et d'entreprises ▶ Mettre en place de stratégies de développement de compétences par filière sur les domaines retenus par la S3 ▶ Simplifier la maturité des projets et augmenter la quantité et la qualité des projets entrepreneuriaux, en facilitant le parcours des porteurs de projets par la mise en place d'outils et dispositifs adaptés destinés à clarifier l'accès à l'information/Inventer des solutions/réunir les ressources nécessaires pour entreprendre (cf. dispositif S.A.V. à La Réunion : Soutenir, Accompagner, Valoriser) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Point de vigilance sur l'articulation de cet OS avec les autres OS et le FSE + : mobilisation du FSE pour développer les compétences dans les domaines retenus par la S3, en lien avec les besoins des entreprises et acteur du territoire ? ▶ Mise en synergie avec les dispositifs régionaux tels que les « Allocations Régionales de Recherche » destinés à améliorer les compétences au service de l'économie de la connaissance
--	--	---

2.4 Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte

Exemples de mesures possibles dans les programmes 21-27 au regard des enjeux et de l'expérience 2014-2020 :





3 OS 2 – Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone

3.1 Rappel du cadre européen

Légende des niveaux de priorité indiqués par la Commission : BHP : hautement prioritaire / BP : Prioritaire / B : Besoins

Objectif spécifique concerné	Besoins de la France identifiés par la Commission dans le cadre de l'Annexe D du Rapport Pays 2019		
	Référence	Niveau de priorité	Synthèse
OS2.i - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique	2.i.A	BHP	Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique et en particulier contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie dans le secteur résidentiel social et privé (propriétaires à faibles revenus)
	2.i.B	BHP	Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique et en particulier contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie dans les services (y compris les infrastructures sociales, d'éducation et de santé)
	2.i.C	BHP	Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique et en particulier contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie dans l'industrie (bâtiments et émissions de gaz à effet de serre résultant de processus)
	2.i.D	BHP	Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique et en particulier contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie dans les infrastructures, les technologies et les compétences, afin de favoriser la transition vers une production à faible intensité de carbone dans les pôles industriels où la proximité offre des conditions propices à l'économie circulaire, à la symbiose industrielle et à d'autres moyens de promouvoir l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie.
OS 2.ii - Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables	2.ii.A	BHP	Soutenir le déploiement des énergies renouvelables, y compris l'utilisation efficace de la biomasse (par exemple, des infrastructures à petite échelle pour la production d'énergie renouvelable)
	2.ii.B	BHP	Augmenter la part des énergies renouvelables dans les systèmes de refroidissement et les secteurs de l'électricité dans les régions ultrapériphériques qui sont déconnectées du réseau électrique européen
	2.ii.C	BHP	Soutenir les actions menées en conformité avec l'initiative en faveur d'une énergie propre pour les îles (Corse)
OS 2.iii - Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local	2.iii.A		L'annexe D du rapport ne souligne pas de besoins spécifiques sur cet objectif spécifique. Cependant il s'agit d'un objectif indispensable pour permettre notamment le développement des énergies renouvelables et assurer une plus grande maîtrise énergétique
OS 2.iv - Favoriser l'adaptation au changement climatique,	Des constats : ➤ En France, les effets négatifs du changement climatique – notamment les inondations survenues dans les bassins hydrographiques (Loire, Rhône) et les zones côtières (régions atlantiques) – et des grandes catastrophes naturelles sont de plus en plus ressentis.		

la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes	2.iv.A	BHP	Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes.
OS 2.v - Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau	2.v.A	BHP	Promouvoir l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées dans les régions ultrapériphériques françaises en soutenant les infrastructures de traitement des eaux usées et les réseaux d'approvisionnement en eau propre (uniquement si la connexion des citoyens au réseau est garantie et contrôlée)
OS 2.vi - Favoriser la transition vers une économie circulaire	2.vi.A	BHP	Promouvoir la transition vers une économie circulaire
	2.vi.B	BHP	Promouvoir la collecte et la gestion des déchets municipaux dans les régions ultrapériphériques françaises, notamment en soutenant les infrastructures à petite échelle pour le traitement propre des déchets, et les investissements destinés à accélérer la transition vers une énergie propre.
OS 2.vii - Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution	Des constats : <ul style="list-style-type: none"> ➤ La France est concernée par la protection de la biodiversité, étant donné qu'elle est l'un des dix États membres comptant le plus grand nombre d'espèces menacées et l'État membre comptant le plus grand nombre de régions biogéographiques. 		
	2.vii.A	B	Renforcer la biodiversité et les infrastructures vertes dans l'environnement urbain, réduire la pollution, en particulier pour contribuer à protéger et à valoriser la biodiversité terrestre et marine et leurs écosystèmes naturels fragiles, également en coopération avec les îles/territoires voisins.

3.2 Identification des enjeux prioritaires

Champ d'action	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS concerné	Correspondance aux orientations de l'annexe D		Observations éventuelles au regard de l'annexe D
				Réf. orientation	Adéquation annexe D	
Efficacité énergétique et Energies renouvelables	Amélioration de l'efficacité énergétique des logements (sociaux + privés), bâtiments publics, bâtiments industriels	<ul style="list-style-type: none"> les îles de l'Océan Indien disposent de capacités de production d'énergie réduites et sont contraintes d'importer massivement des ressources fossiles leur dépendance énergétique croit rapidement avec les besoins (hausse des températures moyennes et des besoins de « froid », démographie, activités, ...) la précarité d'une partie des populations résidentes nécessite de réduire la consommation et la facture énergétique par habitant REU : le FEDER 2014-2020 a financé la rénovation énergétique de bâtiments et services publics. Des programmes de rénovation et/ou de construction de logements performants sont prévus MAY : l'amélioration de l'efficacité des logements sur le plan thermique et énergétique est un enjeu social 	OS2.i - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique	2.i.A 2.i.B 2.i.C		L'orientation 2.i.A cible en particulier les propriétaires à faibles revenus dans le secteur résidentiel social et privé

	Réduction des émissions de GES liées aux activités économiques et industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • La France accumule un retard considérable par rapport aux objectifs de réduction des émissions de CO2 et GES, • La transition vers une activité industrielle moins émettrice de GES un enjeu majeur. Le cadre réglementaire européen et les ambitions affichées au niveau national tendent à renforcer les actions dans ce sens dans la décennie à venir. • Dans l'océan indien, même si les territoires sont moins concernés par la transition industrielle, le retour d'expérience, notamment dans le cadre du FEDER 2014-2020, fait état, notamment à Mayotte, d'une maturité insuffisante des entreprises pour s'engager sur ce type de projets. 	OS2.i - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique	2.i.C		
	Augmentation des capacités de production d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de faire des outre-mer les précurseurs du « 100 % EnR » • REU : des perspectives élevées de production d'EnR à la Réunion, notamment sur l'exploitation de la biomasse • MAY : un manque d'opérateurs structurés et un potentiel d'EnR exploitables limité. 	OS 2.ii - Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables	2.ii.A 2.ii.B		L'orientation 2.ii.B cible spécifiquement les RUP : Augmenter la part des énergies renouvelables dans les systèmes de refroidissement et les secteurs de l'électricité dans les RUP

	<p>Amélioration de la distribution des ENR dans le réseau électrique local</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La faible taille de réseaux électriques non interconnectés et non connectés au réseau électrique européen induit une plus grande fragilité et nécessite une approche spécifique. • L'amélioration des infrastructures de stockage et de distribution de l'électricité est une priorité dans les RUP au regard de l'enjeu de développement des énergies renouvelables et de maîtrise énergétique • Tant MAY que la REU prévoient des investissements importants dans leurs scénarios de MDE (infrastructures, équipements et technologies) 	<p>OS 2.iii - Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local</p>	<p>2.iii.A</p>		<p>L'optimisation des performances du réseau électrique (prévision, stockage, smart-grid) est très pertinente pour les RUP</p>
--	--	---	--	-----------------------	---	--

Champ d'action	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS concerné	Correspondance aux orientations de l'annexe D		Observations éventuelles au regard de l'annexe D
				Réf. orientation	Adéquation annexe D	
Risques naturels & adaptation au changement climatique	Renforcement des capacités d'observation et de recherche sur les risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> les îles de l'Océan Indien sont particulièrement exposées à des risques naturels spécifiques : risques cycloniques, volcaniques, sismiques, submersion marine, glissements de terrain et éboulements Mayotte a vu apparaître de nouveaux risques depuis mai 2018 : série d'événements sismiques et détection d'un phénomène volcanique sous-marin à environ 50 km des côtes mahoraises La détection des risques sismiques, et volcaniques et cycloniques est particulièrement pertinente dans l'Océan Indien (cf. plan de convergence REU)* 	OS 2.iv - Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes	2.iv.A		
	Investissements dans les infrastructures et systèmes de réaction aux catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Des investissements conséquents sont régulièrement nécessaires afin de prévenir les risques d'inondations des zones habitées et de maintenir en état les infrastructures routières essentielles Le retour d'expérience de l'océan indien montre que les besoins d'investissement tendent à avoir été sous-estimés dans les maquettes FEDER 2014-2020 	OS 2.iv - Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes	2.iv.A		

Champ d'action	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS concerné	Correspondance aux orientations de l'annexe D		Observations éventuelles au regard de l'annexe D
				Réf. orientation	Adéquation annexe D	
Eau & assainissement	Distribution d'une eau potable de qualité à l'ensemble de la population	<ul style="list-style-type: none"> les îles de l'Océan Indien présentent encore des retards, variables en fonction des territoires, de déploiement des infrastructures de stockage, de distribution et de production d'eau potable A la Réunion, les réalisations significatives déjà accomplies permettront de se concentrer sur la finalisation de la mise aux normes des stations de potabilisation et l'amélioration du réseau, à Mayotte, un retard significatif de programmation a été accumulé du fait de difficultés de portage. Reste à adapter les infrastructures de stockage et de production à l'évolution des besoins, de diversifier les sources et les procédés de traitement. (cf. Plan de convergence MAY) et de mieux protéger la qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine par le renforcement des contrôles et des actions de sensibilisation. 	OS 2.v - Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau	2.v.A		L'orientation 2.v.A cible spécifiquement les RUP

	<p>Développement d'infrastructures d'assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les îles de l'Océan Indien présentent encore des retards, variables en fonction des territoires, quant au déploiement des infrastructures d'assainissement • Des travaux de grande ampleur ont été engagés (notamment sur la collecte des eaux usées à Mayotte) mais des difficultés de programmation ont freiné l'intervention du FEDER • Le territoire mahorais manque d'infrastructures d'assainissement en nombre suffisant (cf. Plan de convergence MAY) et doit encore œuvrer pour favoriser le raccordement des particuliers aux stations d'épuration urbaines et limiter le rejet des eaux usées à la mer. • A La Réunion, des difficultés de mise en œuvre liées aux capacités de portage / ingénierie limitées des communes ont été amplifiées par le contexte juridique de transferts de compétences portant sur les réseaux d'eau potable des communes aux EPCI (1er janvier 2020) à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi Notre et les délais subséquents 	<p>OS 2.v - Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau</p>	<p>2.v.A</p>		<p>L'orientation 2.v.A cible spécifiquement les RUP</p>
--	---	---	---	---------------------	---	--

Champ d'action	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS concerné	Correspondance aux orientations de l'annexe D		Observations éventuelles au regard de l'annexe D
				Réf. orientation	Adéquation annexe D	
Economie circulaire	Augmentation des capacités de recyclage et de valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Sur les îles de l'Océan indien, la valorisation et le traitement des déchets non-valorisables est, du fait en situation de grand éloignement géographique, soumis à des contraintes spécifiques Les déchets non-organiques doivent être correctement collectés pour être traités de manière adaptée ce qui nécessite un maillage territorial de lieux de collecte (ex : micro-déchetteries) pour lutter contre les dépôts et décharges sauvages (cf. Plan de convergence MAY). L'exportation de déchets non-traitables sur place est coûteuse et mobilise une partie de l'ASRUP Le renforcement de la gestion durable des déchets est une priorité qui nécessite des moyens de mise en œuvre particuliers sur les territoires insulaires Renforcer l'économie circulaire de la gestion des flux et en réduire l'exportation passe par le développement des filières de valorisation et de recyclage des déchets (cf. Plan de convergence MAY et étude DGOM sur la mutualisation des filières de gestion des déchets). <p>Nota : relever le défi d'une gestion durable et raisonnée des déchets sur un territoire insulaire passe par la réduction du volume de déchets produits (cf. Plan de convergence REU). <u>L'annexe D n'évoque pas ce type d'action.</u></p>	OS 2.vi - Favoriser la transition vers une économie circulaire	2.vi.B		L'orientation 2.vi.B cible spécifiquement les RUP

Champ d'action	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS concerné	Correspondance aux orientations de l'annexe D		Observations éventuelles au regard de l'annexe D
				Réf. orientation	Adéquation annexe D	
Biodiversité	Préservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> les îles de l'océan indien présentent une biodiversité riche et endémique liée aux spécificités de leurs milieux naturels : lagon, mangrove, récifs coraliens et forêt mahoraises, cirques, ... Ces patrimoines naturels subissent, notamment à Mayotte (anthropisation accélérée du territoire), des pressions grandissantes : croissance démographique et d'urbanisation, développement des activités touristiques et économiques, risques liés aux espèces végétales ou animales envahissantes introduites sur l'île, ... La création d'aires protégées et la création ou préservation de réserves naturelles (ex : création d'une réserve naturelle nationale en forêts publiques à Mayotte), ainsi que la protection des zones humides justifient la mise en place d'une Agence régionale de la biodiversité le REX fait apparaître le manque de diversité des porteurs, ainsi qu'une importante charge de travail de gestion pour les autorités de gestion 	OS 2.vii - Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution	2.vii.A		L'orientation 2.vi.B n'évoque pas la réduction des déchets
	Valorisation maîtrisée de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> La qualité exceptionnelle du patrimoine naturel est à mettre en valeur auprès du public et des touristes par des aménagements durables nécessaires à l'accueil du public 		2.vii.A		L'orientation 2.vi.B n'évoque pas la réduction des déchets

3.3 Réflexions sur la mise en œuvre

Enjeu identifié	Points d'attention sur la base des retours 14-20 et des projets de règlements 21-27	Articulation avec les politiques/règles nationales et autres dispositifs
<p>Amélioration de l'efficacité énergétique des logements (sociaux + privés), bâtiments publics, bâtiments industriels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Articuler les champs d'intervention du FEDER avec les actions prévues dans les Plans de convergence et de Maîtrise de la Demande en Energie ✓ REX : l'intégration de projets trop innovants et de trop grande ampleur peut se révéler incompatibles avec le FEDER (risques de DO trop élevé). Importance du niveau de maturité des projets innovants dont les études préalables et prérequis doivent être anticipés ✓ Pour des raisons de performance énergétique, le FEDER doit privilégier des projets de rénovation globale et, ce faisant, les porteurs de projets les plus structurés (Région, Département : pour les collèges et lycées / Bailleurs sociaux : pour des parcs de logements étendus ...) ✓ Bonne pratique à étudier : Le portage de projet par un porteur tiers (ex : EDF) pour en faire bénéficier de plus petits porteurs (ex : communes) sur des projets à multiplier (ex : éclairages publics). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Articuler les champs d'intervention du FEDER avec la législation nationale sur la transition énergétique (LTECV, Loi ALUR, Loi Elan ...) afin de maximiser leur effet levier. ▶ Prendre en compte la Stratégie Nationale Bas Carbone et la stratégie régionale « Zéro Carbone » (Trajectoire Outre-mer 5) afin d'articuler le champ d'intervention du FEDER avec les cofinancements possibles.
<p>Augmentation des capacités de production d'énergies renouvelables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inventorier et démarcher les entreprises pour lesquelles ce type de projets présente une plus-value significative, promouvoir les possibilités de financement & proposer un accompagnement au montage de dossier. ✓ MAY : proposer, en anticipation de 21-27, un accompagnement des principaux porteurs potentiels (EdM, Albioma, ...) afin de les aider à structurer 1 ou 2 projets d'ampleur pour la future programmation. ✓ MAY : Renforcer l'articulation des cofinancement (FEDER / CPER / CRE) ✓ REU : maintenir le ciblage du FEDER sur des types de projets, en cohérence avec l'impact de la CRE (bonne pratique) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 a fixé aux territoires d'Outre-mer des objectifs ambitieux. Dès 2020, ils doivent atteindre 50% d'ENR dans leurs productions électriques locales et 100% dès 2030. ▶ Une attention particulière à porter sur les PPE 2019-2023 dans le cadre de la préparation du PO FEDER 2021-2027 afin de prendre en compte les orientations stratégiques de l'Etat sur les aides prévues et le contexte réglementaire, afin de maximiser l'effet levier du FEDER sur la production d'ENR.

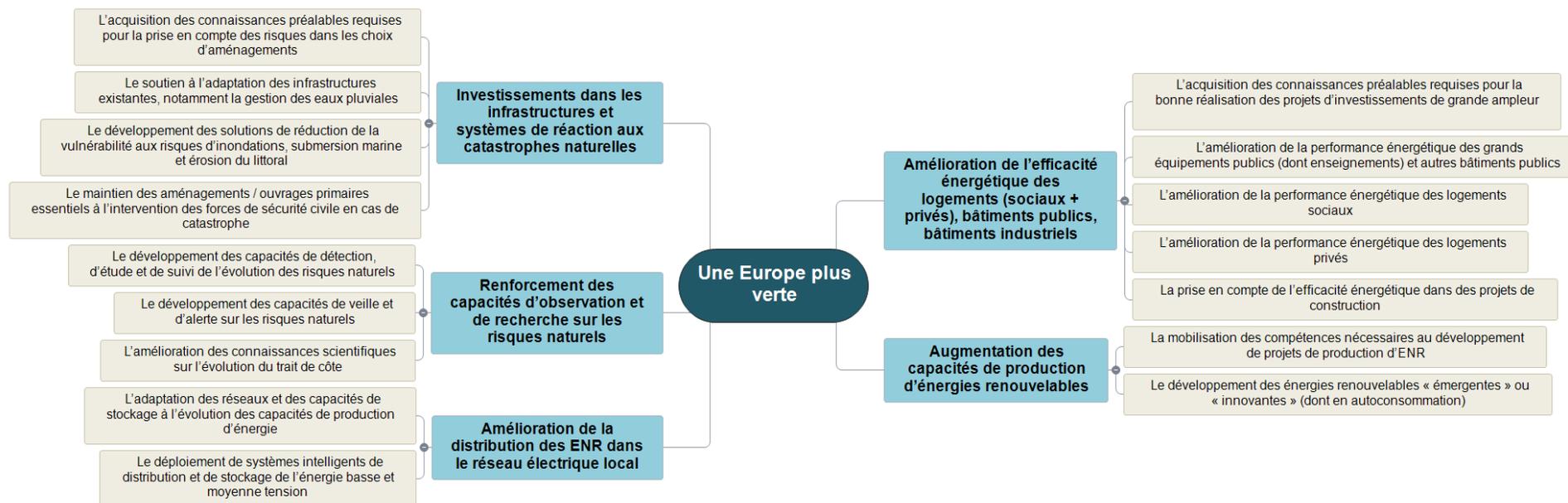
		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prendre en compte la Stratégie Nationale Bas Carbone et la stratégie régionale « Zéro Carbone » (Trajectoire Outre-mer 5) afin d'articuler le champ d'intervention du FEDER avec les cofinancements possibles.
Amélioration de la distribution des ENR dans le réseau électrique local		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prendre en compte les scénarios de MDE (Maitrise de la Demande d'Énergie)
Renforcement des capacités d'observation et de recherche sur les risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ MAY : amorcer un soutien du FEDER aux actions de gestion et prévention des risques (qui accuse un retard significatif dans la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques Naturels). ✓ MAY : évaluer les impacts des nouvelles évolutions géographiques (apparition activité volcanique nouvelle et risques sismiques) sur les enjeux prioritaires afin d'anticiper les éventuels besoins d'investissement sur 21-27 et / ou les adaptations nécessaires des projets d'aménagements. ✓ Soutenir les initiatives de veille météorologique (RUP de l'Océan Indien soumises à des risques cycloniques, pluies torrentielles ...) ✓ Réflexion la mobilisation de l'ASRUP FEDER sur ces enjeux 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les outre-mer s'inscrivent largement dans le cadre national en matière de prévention des risques naturels. ▶ L'Etat soutient l'ambition collective de dimensionnement des moyens d'alertes et de secours, dont mettre à niveau les dispositifs d'information et d'alerte des populations (cf. Livre Bleu des Outre-Mer, 2018). ▶ Prendre en compte la stratégie régionale « Zéro vulnérabilité » (Trajectoire Outre-mer 5) afin d'articuler le champ d'intervention du FEDER avec les cofinancements possibles. ▶ Projet de loi Risques majeurs OM
Investissements dans les infrastructures et systèmes de réaction aux catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La réalisation dans les délais prévus de ce type de projet dépend : <ul style="list-style-type: none"> - de la qualité et précision des études préalables / estimation des coûts, de l'anticipation de l'enjeu foncier (acquisition, concertation...) - des autorisations environnementales nécessaires. <p>Il s'agit d'éviter des retards et de désamorcer les recours juridiques potentiels.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ ASRUP : poursuivre la mobilisation d'une partie de l'AS RUP sur la gestion des risques (pertinent) / + la déployer à Mayotte 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'Etat ambitionne de faire des outre-mer des territoires d'excellence en matière de gestion des risques naturels majeurs (cf. Livre Bleu des Outre-Mer, 2018) ▶ Prendre en compte la stratégie régionale « Zéro vulnérabilité » (Trajectoire Outre-mer 5) afin d'articuler le champ d'intervention du FEDER avec les cofinancements possibles.

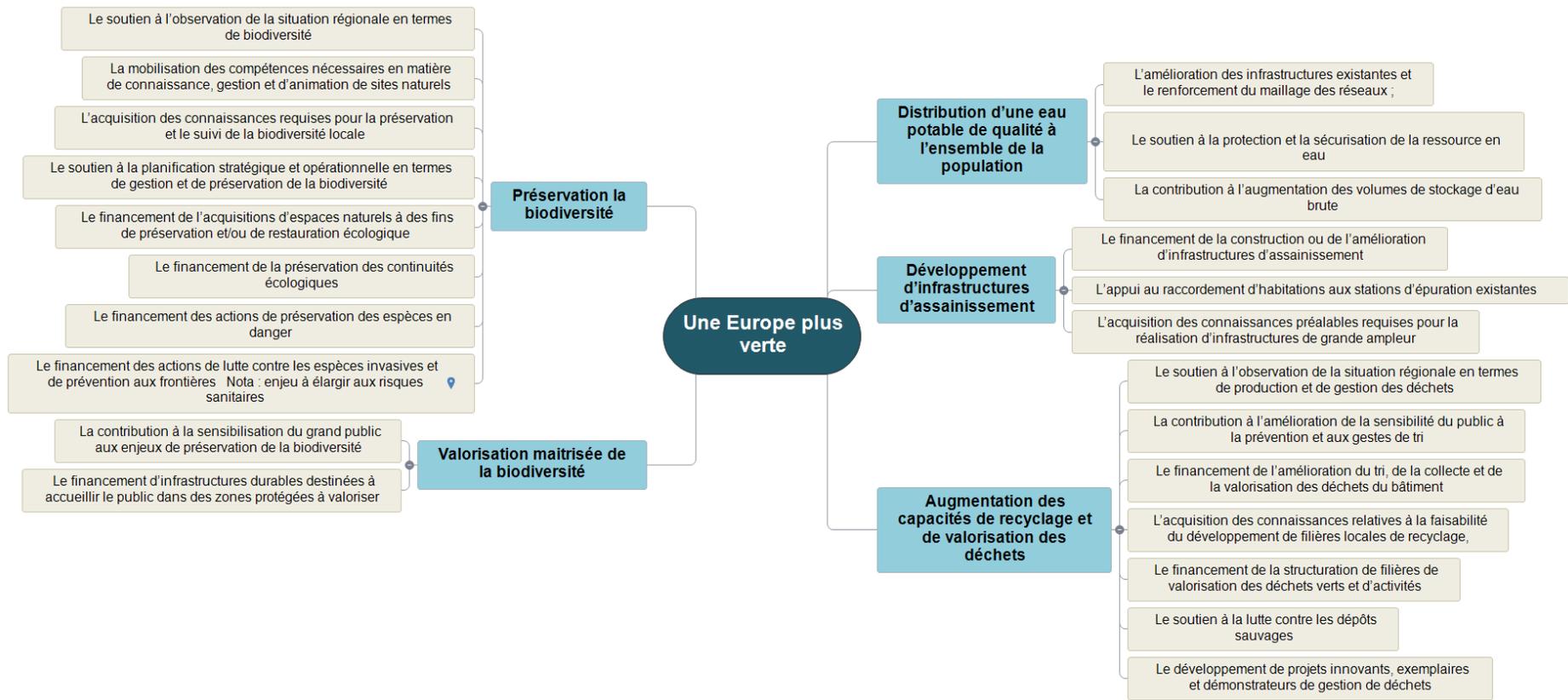
		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Projet de loi Risques majeurs OM
Distribution d'une eau potable de qualité à l'ensemble de la population	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités de Maîtrise d'Ouvrage sur les projets d'aménagement liés à l'accès à l'eau : trouver des alternatives à court / moyen terme dans les territoires en carence et accompagner, sur le long terme, la structuration des capacités de portage des syndicats et / ou collectivités compétentes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le « plan eau DOM » (2016) est le principal cadre d'intervention pour les acteurs de l'eau pour les 10 années à venir. ▶ Prendre en compte la stratégie régionale « Zéro polluant agricole » (Trajectoire Outre-mer 5) afin d'articuler le champ d'intervention du FEDER avec les cofinancements possibles.
Développement d'infrastructures d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ MAY : la CA de Mamoudzou reprend actuellement la délégation de compétence du SIEAM sur l'Assainissement Non Collectif et sur les stations d'épuration. Il faut mettre en place une solution à long terme pour adresser le problème du SIEAM inopérant. ✓ Au regard des carences de capacités de portage de projet, un soutien à l'ingénierie des porteurs de projets pourrait être prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le « plan eau DOM » (2016) est le principal cadre d'intervention pour les acteurs de l'eau pour les 10 années à venir.
Augmentation des capacités de recyclage et de valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se doter d'une stratégie régionale à travers la conception d'un Plan Régional dédié à l'Economie Circulaire ✓ Mobiliser le FEDER sur des projets innovants visant à renforcer la circularité des filières de la production à la réutilisation des matériaux ✓ MAY : accélérer le déploiement des capacités de gestion des déchets pour aller vers le cycle complet et renforcer les capacités de Maîtrise d'Ouvrage sur les projets d'installations liés aux déchets ✓ REU : définition anticipée et sur le long terme des grandes orientations stratégiques de la Région en matière de traitement durable des déchets et articulation du FEDER 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC - avril 2018) liste les opérations pour permettre la transition vers un modèle d'économie circulaire ▶ Prendre en compte la stratégie régionale « Zéro déchets » (Trajectoire Outre-mer 5) afin d'articuler le champ d'intervention du FEDER avec les cofinancements possibles.
Préservation la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Importance de renforcer les capacités de protection de la biodiversité à hauteur des pressions et enjeux ✓ Renforcer la maîtrise des impacts environnementaux des activités touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Stratégie Nationale pour la Biodiversité

	<ul style="list-style-type: none">✓ Des enjeux existent aussi sur les aspects « statiques » (donner la possibilité d'intervenir en faveur des espèces et pas seulement des milieux). La question de la prolifération des espèces invasives est un sujet croissant sur lequel il y a besoin de mettre plus l'accent.✓ L'aspect "connaissance" (études et recherches sur le terrain) reste important et doit pouvoir être financé par le FEDER, afin de cibler les actions et suivre les résultats des investissements	<ul style="list-style-type: none">▶ Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité.
--	---	--

3.4 Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte

Exemples de mesures possibles dans les programmes 21-27 au regard des enjeux et de l'expérience 2014-2020 :





)

4 OS 3 – Une Europe plus connectée

4.1 Rappel du cadre européen

Légende des niveaux de priorité indiqués par la Commission : BHP : hautement prioritaire / BP : Prioritaire / B : Besoins

Objectif spécifique concerné	Besoins de la France identifiés par la Commission dans le cadre de l'Annexe D du Rapport Pays 2019		
	Référence	Niveau de priorité	Synthèse
OS 3.i - Renforcer la connectivité numérique	Des constats : ➤ Dans les régions ultrapériphériques françaises, la couverture des réseaux d'accès de nouvelle génération est actuellement beaucoup plus faible que la moyenne européenne.		
	3.i.A	BP	Améliorer la connectivité numérique dans ces régions.
OS 3.ii - Développer un RTE-T durable intelligent, sûr, intermodal et résilient face aux facteurs climatiques			Cet objectif n'est pas pertinent pour les RUP non interconnecté au réseau transeuropéen de transport
OS 3.iii - Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière / OS 3iv - Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable	Des constats : ➤ Problèmes d'accessibilité par voie maritime et aérienne des régions ultrapériphériques françaises. ➤ Manque de transports publics et retard de développement des infrastructures routières perpétuant la dépendance à l'égard des transports individuels.		
	3.iii.A	BP	Promouvoir une mobilité multimodale durable, et notamment soutenir : <ul style="list-style-type: none"> - les investissements dans les transports visant à compenser les surcoûts liés à l'éloignement, qui peuvent être considérés comme prioritaires au titre du Fonds européen de développement régional, en premier ressort avec l'aide de l'allocation spécifique; - des actions transnationales visant à mieux connecter les régions ultrapériphériques aux pays ou territoires voisins.

4.2 Identification des enjeux prioritaires

Champ d'action	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS concerné	Correspondance aux orientations de l'annexe D		Observations éventuelles au regard de l'annexe D
				Réf. orientation	Adéquation annexe D	
Couverture numérique	Amélioration de la couverture numérique du territoire en THD	<ul style="list-style-type: none"> Les besoins en termes d'usages numériques ont explosé ces deux dernières décennies, tant dans les sphères administratives, économiques que domestiques Dans ce contexte, l'accès à une connexion Internet performante et sécurisée est devenu un facteur déterminant pour le développement et la compétitivité des territoires Le déploiement des réseaux Haut et Très Haut débit est donc un enjeu majeur pour offrir aux RUP un niveau de couverture répondant aux besoins actuels et futurs. La situation en termes de couverture Haut et Très Haut débit est très inégale dans l'Océan Indien. A la Réunion, le déploiement de la fibre entre dans une phase de finalisation et d'amélioration. A Mayotte, si le rattrapage du retard en termes de couverture Haut Débit est bien engagé, la dynamique du Très Haut Débit n'est qu'amorcée. 	OS 3.i - Renforcer la connectivité numérique	3.i.A		

Mobilité	Développement et sécurisation des infrastructures de transport routier	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l’Océan Indien, les réseaux routiers sont fortement exposés aux conditions naturelles, (pluies torrentielles, inondations, glissements de terrain ...) et à un trafic dense, en forte croissance, • Ces facteurs expliquent le mauvais état de certains tronçons, un niveau de sécurité défaillant et la congestion récurrente d’axes clés. • Il convient, pour adresser cet enjeu, d’intervenir sur la cohérence de la structuration des axes de circulation² et la sécurisation des différents types d’usagers • La Réunion a déjà engagé ce type d’actions et mène une réflexion globale qui nécessite d’être approfondie et amplifiée. • Mayotte accuse un certain retard, avec des axes routiers en mauvais état (notamment dans le sud de l’île) et peu ou pas de prise en compte des Transports en Commun (TC) par exemple. • 	OS 3.iii - Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques	3.iii.A		L’orientation 3.iii.A n’évoque pas le soutien aux infrastructures routières
-----------------	--	---	---	---------	---	--

² Hiérarchisation du réseau, liaisons de rabattement, structuration des axes de cabotage, contournement des zones urbaines denses ...

	<p>Amélioration de la connexion au continent européen et aux territoires voisins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'éloignement et l'isolement géographique rend les RUP très dépendantes de leurs infrastructures portuaires et aéroportuaires pour leur rayonnement au niveau de leur zone géographique et au-delà. • Les ports représentent 99% de l'entrée de marchandises sur ces îles, encore très dépendantes des importations, tant de matières premières que de biens de consommation. • Les aéroports sont, eux, les portes d'entrée principales des voyageurs et garantissent les échanges avec le continent européen et le reste du monde. • La continuité des lignes de transport entre le territoire, l'Europe et le reste du monde est particulièrement crucial pour les territoires d'outre-mer, • Dans une perspective de croissance démographique, d'augmentation de la demande et de modernisation des flottes, d'importants investissements qui jouent sur l'attractivité et le désenclavement des îles de l'Océan Indien sont recensés 	<p>OS 3.iii - Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière</p>	<p>3.iii.A</p>		<p>L'orientation 3. iv.A cible spécifiquement les RUP</p>
--	--	---	--	----------------	---	---

	<p>Développement et structuration d'une offre de transports en commun en site propre, multimodale et alternative au véhicule individuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • dans l'Océan Indien l'offre de TC est incomplète et inadaptée aux besoins multimodaux des usagers pour dissuader à l'usage de la voiture • Les voiries sont souvent inadaptées aux transports en commun et aux modes doux. L'espace public dédié au transport est fortement dominé par l'automobile (REU). • La Réunion s'inscrit dans une démarche de structuration, harmonisation et développement de TCSP, dans la continuité des actions engagées par le FEDER 2014-20 et le SRIT. Le développement de transport par câble a été identifié comme une alternative possible dans certains secteurs • A Mayotte, les réseaux de transports en commun sont encore inexistant, la seule voie de communication structurée étant assurée par barges entre les deux îles. C'est donc une démarche de création de TC qui est en cours d'initiation avec le projet CARIBUS à Mamoudzou • Afin de contribuer à améliorer la mobilité, la qualité de vie et l'environnement des RUP insulaires, le développement de réseaux de TC et de modes doux sera une priorité. 	<p>Objectif spécifique iv) : Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable</p>	<p>3. iv.A</p>		<p>L'orientation 3. iv.A cible spécifiquement les RUP</p>
	<p>Remplacement du parc automobile par des types de motorisations moins émettrices en CO2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les véhicules propres sont abordés dans les propositions transmises à l'ANCT. Leur mise en place fait partie de la réduction de l'utilisation des énergies fossiles. Il faudrait soit l'aborder dans cet OS, soit dans l'OS 3 		<p>3. iv.A</p>		<p>L'orientation 3. iv.A cible spécifiquement les RUP</p>

4.3 Réflexions sur la mise en œuvre

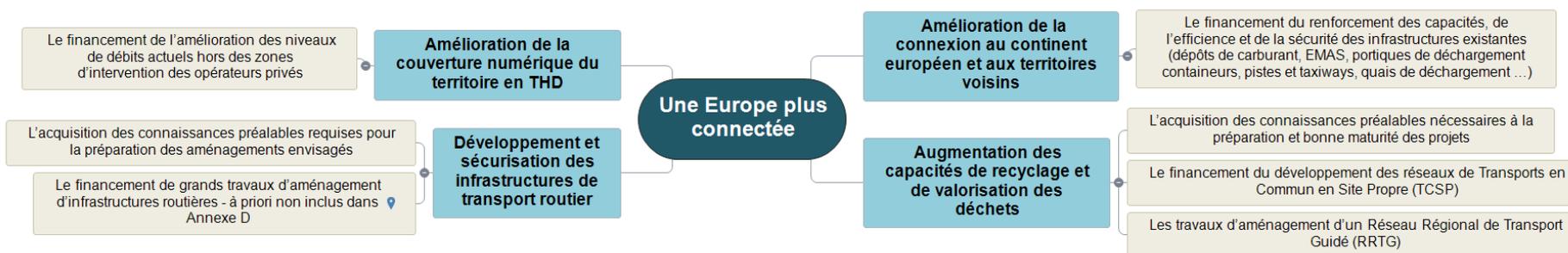
Nota : sur les îles de l’Océan indien, la distinction entre mobilité régionale, urbaine ou interurbaine n’est pas toujours pertinente. La faible superficie des territoires et le nombre limité de voies de communication rendent plus pertinent une unique stratégie cohérente à l’échelle globale du territoire.

Enjeu identifié	Points d’attention sur la base des retours 14-20 et des projets de règlements 21-27	Articulation avec les politiques/règles nationales et autres dispositifs
Amélioration de la couverture numérique du territoire en THD	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans la mesure où il s’agira, pour La Réunion, de finaliser la couverture THD pour les zones non couvertes par les opérateurs privés, la mobilisation du FEDER n’est peut-être pas essentielle. ✓ L’avancée de la couverture numérique du territoire mahorais étant significativement moins engagée à ce jour, il paraît au contraire pertinent de mobiliser fortement le FEDER 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plan France Très Haut Débit
Développement et sécurisation des infrastructures de transport routier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ce type d’aménagements nécessite un temps de maturation long et présente des facteurs de risques techniques et juridiques pouvant freiner leur réalisation. Le niveau de maturité d’un projet, requis pour mobiliser le FEDER, est élevé => besoin d’anticipation des freins potentiels (études de faisabilité les plus poussées possible, autorisations environnementales, prise en compte de nouveaux risques sismiques ...). ✓ Nécessité de prendre en compte l’enjeu de développement des transports en commun en site propre dans l’établissement des stratégies. La possibilité de mobiliser du FEDER pour dynamiser le développement de réseaux de TC performants et compatibles avec les infrastructures routières permettrait de désengorger des réseaux surchargés par les véhicules individuels (Cf. point suivant). 	
Amélioration de la connexion au continent européen et aux territoires voisins	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les problématiques liées aux transports sont identifiées dans les raisons d’être de l’AS RUP qui peut intervenir sur le financement des infrastructures. Sur la programmation actuelle, le trafic dans les ports et aéroports a indirectement bénéficié des aides au fret accordées aux entreprises locales par l’ASRUP pour compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l’installation des entreprises afin d’améliorer leur compétitivité. ✓ Les RUP ne bénéficient actuellement pas du programme RTE-T et une négociation est engagée pour renouveler le cadre juridique et la carte des projets susceptibles d’en bénéficier. Il conviendra d’adapter la programmation 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Stratégie nationale portuaire (en cours de révision)

	<p>21-27 dans les RUP à ce nouveau cadre juridique et si possible d'assurer une complémentarité entre le FEDER et les financements RTE-T</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'accès récent de Mayotte au statut de RUP justifie de forts besoins d'investissement afin de s'inscrire durablement dans les nœuds de transports européens et dans l'Océan Indien. 	
<p>Développement et structuration d'une offre de transports en commun en site propre, multimodale et alternative au véhicule individuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans la mesure où il s'agira pour Mayotte de créer une offre de TC ex nihilo, le soutien du FEDER aura une plus-value significative ✓ Le projet d'accord de partenariat prévoit que les futures autorités organisatrices de la mobilité pourront être éligibles aux financements européens. Cela pourrait être une piste de financement pour dynamiser le développement des TC dans les RUP. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019

Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte

Exemples de mesures possibles dans les programmes 21-27 au regard des enjeux et de l'expérience 2014-2020 :



5 OS 4 – Une Europe plus sociale

5.1 Rappel du cadre européen

L'objectif stratégique 4 est dédié au soutien à une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux. Il est décliné en 4 objectifs spécifiques FEDER et 11 objectifs spécifiques FSE+ :

FEDER :

- ▶ OS 4.i - Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de bonne qualité grâce au développement de l'innovation et des infrastructures en matière sociale ;
- ▶ OS 4.ii - Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation, l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures ;
- ▶ OS 4.iii - Renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux ;
- ▶ OS 4.iv - Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures, y compris les besoins de santé primaires ;

FSE+ :

- ▶ OS i. - Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale ;
- ▶ OS ii. - Moderniser les institutions et services du marché du travail pour qu'ils jaugent et anticipent les besoins de compétences et apportent, en temps opportun, une assistance et un soutien adaptés face aux enjeux de l'adéquation aux besoins du marché du travail, des transitions et de la mobilité ;
- ▶ OS iii. - Promouvoir la participation des femmes au marché du travail, un meilleur équilibre entre travail et vie privée, y compris l'accès à des services de garde d'enfants, un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques pour la santé, l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement et au vieillissement actif et en bonne santé ;
- ▶ OS iv. - Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques ;
- ▶ OS v. - Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous ;

- ▶ OS vi. - Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle ;
- ▶ OS vii. - Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi ;
- ▶ OS viii. - Promouvoir l'intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers et des communautés marginalisées telles que les Roms ;
- ▶ OS ix. - Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité ; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale ; améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée ;
- ▶ OS x. - Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants ;
- ▶ OS xi. - Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle aux personnes les plus démunies, y compris en prenant des mesures d'accompagnement.

Légende des niveaux de priorité indiqués par la Commission : BHP : hautement prioritaire / BP : Prioritaire / B : Besoins

Objectif spécifique concerné	Besoins de la France identifiés par la Commission dans le cadre de l'Annexe D du Rapport Pays 2019		
	Référence	Niveau de priorité	Synthèse
FEDER			
OS 4.ii - Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation, l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures	4.i.A	BHP	Dans les régions ultrapériphériques, mettre en place de nouvelles infrastructures d'éducation et d'améliorer les infrastructures existantes
OS 4.iii - Renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux	4.iii.A	BHP	Encourager l'inclusion active, de promouvoir l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers et, dans les régions ultrapériphériques, améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services de qualité, durables et abordables , en particulier pour : - élaborer et déployer des politiques intégrées d'inclusion active;
OS 4.iv - Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures, y compris les besoins de santé primaires	4.iv.A	BHP	Dans les régions ultrapériphériques, améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services de qualité, durables et abordables , en particulier pour :

			- contribuer à mettre en place de nouvelles infrastructures de santé et à améliorer les infrastructures existantes, en passant d'un modèle centré sur l'hôpital à davantage de soins de santé ambulatoires, primaires et de proximité
FSE+			
EMPLOI (OS i. à iii.)	Des constats : ☞ La France reste confrontée à des difficultés persistantes sur le marché du travail, en particulier pour les personnes peu qualifiées, issues de l'immigration et vivant dans des zones défavorisées françaises.		
	A1	BHP	Améliorer l'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes, les chômeurs de longue durée et les personnes inactives, de promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et de moderniser les institutions et les services du marché du travail, en particulier pour :
	A2	BHP	- Mettre en place des mesures de repérage et d'activation, destinées notamment aux personnes inactives et aux jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation, en particulier dans les régions ultrapériphériques
	A3	BHP	- Fournir un soutien intégré et des formations qui soient adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et des personnes inactives
	A4	BHP	- Soutenir les mesures visant à améliorer les pratiques de recrutement et à lutter contre les discriminations
	A5	BHP	- Apporter un soutien à l'emploi indépendant et à l'entrepreneuriat (social)
	A6	BHP	- Anticiper l'évolution à long terme de l'emploi dans la conception des stratégies nationales et régionales en matière de compétences
	A7	BHP	- Moderniser les institutions et les services du marché du travail en faveur d'une approche intégrée
EDUCATION, FORMATION, APPRENTISSAGE (OS iv, v et vi)	Des constats : ☞ La France souffre d'une inadéquation persistante des compétences, trouvant son origine dans la faiblesse de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux, à un accès inégal à la formation continue, ainsi qu'à un taux élevé de décrochage scolaire dans les régions défavorisées et dans les régions ultrapériphériques.		
	B1	BHP	Améliorer la qualité, l'efficacité et l'adéquation aux besoins du marché du travail de l'éducation et de la formation, de promouvoir l'égalité d'accès à des cursus d'éducation et de formation inclusifs et de qualité ainsi que l'achèvement de ces cursus, en particulier pour les groupes défavorisés, et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment des systèmes flexibles de reconversion professionnelle et de renforcement des compétences, et en particulier :
	B2	BHP	- Fournir un soutien et des informations ciblés pour prévenir le décrochage scolaire, en particulier dans les régions ultrapériphériques

	B3	BHP	- Apporter un soutien ciblé à l'intervention précoce, y compris par le biais des écoles de la deuxième chance
	B4	BHP	- Développer les compétences des enseignants, des formateurs, des responsables d'établissement et du personnel de l'enseignement supérieur
	B5	BHP	- Faciliter la mobilité des apprenants, des enseignants et des formateurs, en particulier dans les régions ultrapériphériques
	B6	BHP	- Promouvoir l'enseignement et la formation professionnels comme parcours professionnel de qualité et renforcer la formation par le travail
	B7	BHP	- Améliorer les compétences de base de la population adulte et soutenir la validation des compétences
	B8	BHP	- Fournir des services d'orientation et de formation continues pour la mobilité professionnelle
INCLUSION SOCIALE ET SANTE (OS vii à xi)	Des constats :		
	☞ L'inclusion sociale reste problématique, notamment dans les régions défavorisées et pour les personnes issues de l'immigration, et l'accès aux soins de santé se dégrade dans les zones rurales et les régions ultrapériphériques.		
	C1	BHP	Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue d'encourager l'inclusion active, de promouvoir l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers et, dans les régions ultrapériphériques, d'améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services de qualité, durables et abordables , en particulier pour :
	C2	BHP	- Elaborer et déployer des politiques intégrées d'inclusion active
	C3	BHP	- Soutenir les mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi pour une main-d'œuvre diversifiée
	C4	BHP	- Organiser des actions de sensibilisation et d'engagement afin de lutter contre les discriminations

5.2 Identification des enjeux prioritaires pour le FEDER

Champ d'action	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS concerné	Correspondance aux orientations de l'annexe D		Observations éventuelles au regard de l'annexe D
				Réf. orientation	Adéquation annexe D	
Emploi	Un maillage territorial des services sociaux et en faveur de l'insertion à renforcer	<p>Un besoin de lieux regroupant des services permettant de faciliter l'accès aux services en matière d'insertion, de formation et d'emploi et d'améliorer l'accès aux droits dans les quartiers urbains défavorisés et les zones rurales les plus isolées.</p> <p>Des démarches innovantes à développer pour améliorer l'accessibilité des services publics et prendre en compte la fracture numérique et les difficultés de maîtrise des compétences clés d'une partie de la population.</p>	4.i - Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de bonne qualité grâce au développement de l'innovation et des infrastructures en matière sociale ;			
Education Formation	Des infrastructures de formation à créer et à renforcer	<p>Face à la croissance démographique, un besoin prégnant de constructions scolaires à Mayotte pour répondre aux besoins (c'est une des grandes priorités du contrat de convergence et de transformation)</p> <p>A Mayotte des espaces de restauration à créer et à développer pour améliorer les conditions d'accueil des élèves dans les écoles, les collèges et les lycées .</p> <p>Un besoin de nouvelles infrastructures de formation et d'adaptation des infrastructures existantes pour favoriser l'augmentation des niveaux de formation et du nombre de personnes formées.</p> <p>Des besoins prégnants d'équipements des structures de formation en particulier en matière numérique.</p>	4.ii - Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation, l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures	4.i.A		

INCLUSION SOCIALE ET SANTE	Un accès aux logements pour les plus démunis à développer	<p>Une progression des bidonvilles et une généralisation d'habitats insalubres à Mayotte dans un contexte marqué par une très forte immigration y compris clandestine et une explosion démographique.</p> <p>A Mayotte, une offre de services sociaux qui ne couvrent pas les besoins, en particulier pour les étrangers.</p> <p>Une croissance de la précarité sociale et des tensions sur l'offre de logement, en particulier sur le logement social à la Réunion.</p>	4.iii - Renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.	4.iii.A		La dimension logement n'est pas mise en avant.
----------------------------	---	--	--	---------	---	--

PROJET

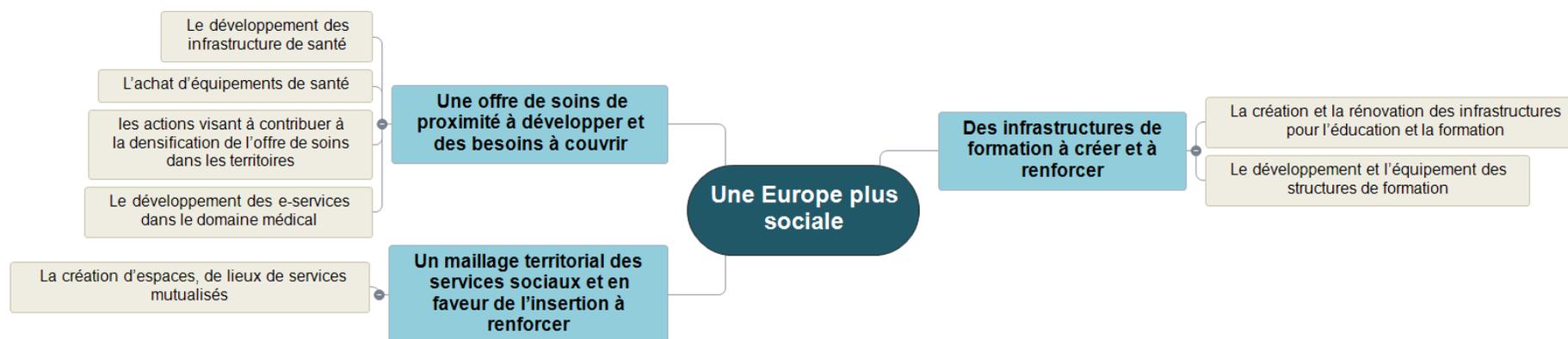
INCLUSION SOCIALE ET SANTE	<p>Une offre de soins de proximité à développer et des besoins à couvrir</p>	<p>A la Réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un besoin de densification de l'offre de soin de proximité en particulier dans les territoires les plus isolés (les Hauts et dans les cirques et notamment sur le cirque de Cilaos) et de réduction du déficit de densité en médecine libérale et son équilibre infra-territorial • Une égalité d'accès aux soins de spécialité à conforter (dont structures psychiatriques de proximité) • Des capacités d'accueil des établissements médicosociaux tels que les EHPAD, foyers d'accueil pour personnes âgées et l'hébergement d'urgence à développer considérant le vieillissement de la population qui s'engage <p>A Mayotte, les besoins et défis sanitaires sont décuplés dans un contexte marqué par une très forte croissance démographique et une offre insuffisante pour couvrir les besoins de la population.</p> <p>Un besoin de développer et renforcer le réseau primaire de santé et de proximité (tant en maillage qu'en densité), y compris pour la lutte antivectorielle</p> <p>Une offre médico-sociale à développer : EHPAD, établissements médicosociaux y compris les structures de prise en charge du handicap.</p>	<p>4.iv - Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures, y compris les besoins de santé primaires</p>	<p>4.iv.A</p>		
----------------------------	--	--	--	----------------------	---	--

5.3 Réflexions sur la mise en œuvre - FEDER

Enjeux identifiés	Points d'attention sur la base des retours 14-20 et des projets de règlements 21-27	Articulation avec les politiques/règles nationales et autres dispositifs
Des infrastructures de formation à créer et à renforcer	REX 14-20 A la Réunion, les projets prioritaires étaient bien identifiés et conduits par les collectivités territoriales (Région et Département) et l'Université, ce qui a permis de faciliter la mobilisation et l'articulation des cofinancements. La perspective d'ouvrir à des acteurs privés devrait conduire à bien sécuriser les autres financements mobilisables et la capacité administrative et financière.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contrats de convergence et de transformation ▶ Pacte Investissement dans les compétences
Une offre de soins de proximité à développer et des besoins à couvrir	REX 14-20 A la Réunion, peu de porteurs se sont manifestés sur cette thématique. La question reste posée de la cause de cet état de fait qui peut être dû à un manque de maturité des projets de la part des porteurs, mais peut-être également lié à un manque de visibilité du FEDER comme opportunité de financement	

5.4 Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte

Exemples de mesures possibles dans les programmes 21-27 au regard des enjeux et de l'expérience 2014-2020 :



5.5 Identification des enjeux prioritaires pour le FSE +

Champ d'action	Enjeu à l'échelle du bassin	Spécificité de la zone	OS concerné	Correspondance aux orientations de l'annexe D		Observations éventuelles au regard de l'annexe D
				Réf.	Adéquation	
Emploi	La poursuite et l'amplification des actions en faveur de la lutte contre le chômage et de la promotion de l'activité	<p>Le taux de chômage est très élevé (24 % à la Réunion et 30 % à Mayotte) dans un marché du travail qui se caractérise par des créations d'emplois insuffisantes et un taux d'emploi très inférieur à celui de Métropole.</p> <p>Une part importante des demandeurs d'emploi est très faiblement qualifiée voire ne dispose d'aucun diplôme</p> <p>Une part supérieure à la moyenne nationale des Demandeurs d'emploi de longue et très longue durée avec de surcroît un phénomène de découragement d'une partie des DE qui basculent vers l'inactivité du fait du manque d'opportunités et de perspectives.</p> <p>A la Réunion, un taux de chômage des plus de 50 % supérieur de 10 points à celui de Métropole.</p> <p>La situation des jeunes sur le marché du travail est très défavorable avec des taux de chômage parmi les plus élevés des RUP : 43% à Mayotte et 39 % la Réunion contre 17% en métropole pour les jeunes de moins de 30 ans – (enquête Emploi Insee 2017).</p> <p>Des freins à l'accès à la formation et à l'emploi prégnants - illettrisme, illettrisme, faible niveau de formation, situation familiale, découragement...- soulignant l'importance d'un accompagnement global et renforcé intégrant si nécessaire des parcours de préqualification</p>	Objectif spécifique i) : améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale.	A1 A2 A3 A4	😊	

	<p>La poursuite et l'amplification des actions en faveur des NEET</p>	<p>Des sorties précoces du système scolaire largement supérieure au niveau de la Métropole, en augmentation</p> <p>Un nombre très important de jeunes ni en emploi ni en formation : plus de 60 000 jeunes réunionnais NEET soit 34,5 % de la tranche d'âge des 15-29 et plus de 25 000 NEET à Mayotte soit quatre jeunes sur dix. A Mayotte, la plupart d'entre eux sont nés à l'étranger et souhaitent travailler.</p> <p>Une part très importante des jeunes NEET ont un très faible niveau de formation voire aucun ou ont décroché, soulignant l'enjeu du raccrochage, d'un accompagnement prenant en compte l'ensemble des difficultés rencontrées et d'actions ou dispositifs articulant les différents leviers pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi : accompagnement renforcé, maîtrise des compétences clés, obtention d'une qualification, immersion en entreprise...</p>	<p>Objectif spécifique i) : améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale;</p>	<p>A1 A2 A3</p>		
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Emploi</p>	<p>Le développement et le renforcement des actions en faveur de la création d'activité y compris de l'ESS</p>	<p>Une dynamique de création d'entreprise à la Réunion, en particulier des entreprises individuelle, favorable à conforter.</p> <p>Le secteur de l'économie sociale et solidaire est par ailleurs à soutenir.</p> <p>A Mayotte, la part de l'économie informelle (5 300 entreprises du secteur marchand non agricole et non financier sont inconnues de l'administration fiscale soit deux tiers des entreprises du territoire) constitue une spécificité qui doit faire l'objet d'une attention toute particulière avec pour enjeu d'accompagner la transformation des entreprises informelles vers un modèle formel.</p>	<p>Objectif spécifique i) : améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale;</p>	<p>A5</p>		

EMPLOI	Le renforcement et l'adaptation du service public de l'emploi	<p>Un service public de l'emploi sous doté à Mayotte avec seulement 3 agences Pôle Emploi et des services auprès des demandeurs d'emploi et des employeurs à renforcer dans un contexte marqué par la mise en place du code du travail et par une économie qui reste encore très informelle.</p> <p>Une offre d'accompagnement des demandeurs d'emploi handicapés à créer à Mayotte et à renforcer à la Réunion</p> <p>Un besoin de services de proximité complémentaires à l'offre de service numérique nécessaire considérant la part importante de personnes confrontées à l'illectronisme et la présence de « zones blanches » en matière de services pour l'emploi et la formation.</p>	ii) moderniser les institutions et services du marché du travail pour qu'ils jaugent et anticipent les besoins de compétences et apportent, en temps opportun, une assistance et un soutien adaptés face aux enjeux de l'adéquation aux besoins du marché du travail, des transitions et de la mobilité;	A7		
	La réduction des inégalités entre les femmes et les hommes	<p>La parentalité précoce et la monoparentalité féminine ont une forte influence sur le taux d'activité des femmes qui reste bas, voire très bas à Mayotte.</p> <p>Des possibilités d'accueil et les modes d'accueil de la petite enfance non suffisantes. A Mayotte, des prestations familiales comme la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) non en place alors que le taux de natalité est très largement supérieur à la moyenne nationale</p> <p>Les inégalités entre les femmes et les hommes sont très marquées à La Réunion et Mayotte en matière d'accès à l'emploi mais aussi une fois en emploi.</p>	iii) promouvoir la participation des femmes au marché du travail, un meilleur équilibre entre travail et vie privée, y compris l'accès à des services de garde d'enfants, un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques pour la santé, l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement et au vieillissement actif et en bonne santé;	A4		

EMPLOI	Le renforcement de l'écosystème Formation – emploi	<p>Des besoins de structuration (MAY) et de développement (REU) des branches professionnelles et de leur outils opérationnels, les OPCO (REU et MAY), pour accroître le dialogue social en faveur de l'emploi et du développement des compétences et augmenter le nombre d'initiatives en faveur des entreprises et de leurs salariés</p> <p>Un besoin d'appui renforcé à Mayotte où se mettent en place le code du travail et la négociation collective.</p> <p>Une adaptation du système de formation professionnelle nécessaire à Mayotte qui passe par la création et le développement des outils et démarches pour mieux analyser l'évolution des besoins des employeurs et améliorer la qualité de l'offre de formation.</p> <p>A Mayotte des organismes de formation confrontés à des difficultés structurelles qui limitent leur capacité d'adaptation aux exigences en matière de qualité, de modularisation et contraignent leur capacité à déployer les usages numériques.</p>	iii) Promouvoir la participation des femmes au marché du travail, un meilleur équilibre entre travail et vie privée, y compris l'accès à des services de garde d'enfants, un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques pour la santé, l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement et au vieillissement actif et en bonne santé	A7		
	Le développement du niveau de qualification des actifs occupés et le renforcement de la compétitivité des entreprises et de leur capacité d'adaptation	<p>Un besoin d'élévation du niveau de qualification des actifs occupés et des actions en faveur du développement des compétences et qualifications à amplifier en prenant en compte les difficultés de maîtrise des compétences clés pour une partie des salariés.</p> <p>Des mobilités hors du territoire pour le développement des compétences et de qualification à renforcer</p>	iii) Promouvoir la participation des femmes au marché du travail, un meilleur équilibre entre travail et vie privée, y compris l'accès à des services de garde d'enfants, un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques pour la santé, l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement et au vieillissement actif et en bonne santé	B7		

<p style="text-align: center;">Education, formation, apprentissage</p>	<p>L'amplification des actions en faveur de la réussite éducative</p>	<p>A Mayotte, les effectifs scolaires progressent à un rythme très soutenu dans un territoire classé en éducation prioritaire dans sa totalité et REP +. Un investissement d'ampleur pour la construction et la rénovation des infrastructures scolaires est prévu dans le contrat de convergence. Il doit être accompagné sur les volets RH et d'ingénierie pédagogique pour poursuivre la généralisation de la scolarisation et l'augmentation du niveau de formation de la population.</p> <p>Les dispositifs d'accompagnement et de soutien scolaire, les programmes de réussite éducative notamment doivent être amplifiés.</p>	<p>v) Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous;</p>	<p>B3 B4</p>	<p style="text-align: center;"></p>	
<p style="text-align: center;">Education, formation, apprentissage</p>	<p>La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire à l'appui de dispositifs privilégiant une approche globale des difficultés rencontrées par les jeunes</p>	<p>Le décrochage scolaire est un phénomène d'ampleur dans les deux îles. A La Réunion, d'après les données de l'académie, près de 5 000 jeunes collégiens, lycées ou apprentis ont décroché du système de formation initiale sans avoir obtenu un diplôme (données 2015). A Mayotte, le taux de décrochage scolaire est 2 à 3 fois supérieur à celui de la Métropole. Le phénomène de décrochage concerne aussi les étudiants.</p> <p>La part des jeunes en situation d'illettrisme est très supérieure à la situation en Métropole augmentant les risques d'exclusion.</p> <p>Un nombre très important de jeunes sont en situation de désocialisation ou d'exclusion à Mayotte et sont étrangers.</p>	<p>v) promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous</p>	<p>B2 B3</p>	<p style="text-align: center;"></p>	

	<p>La poursuite et l'amplification des initiatives en faveur de la lutte contre l'illettrisme</p>	<p>A Mayotte, 58 % des habitants en âge de travailler sont en situation d'illettrisme ainsi que 44 % des jeunes de 16 à 24 ans. Un habitant sur trois n'a jamais été scolarisé.</p> <p>A la Réunion, 22,6% de la population réunionnaise des 16 à 65 ans est en situation d'illettrisme, soit 116 000 personnes (données 2011 – CPRDFOP La Réunion).</p> <p>Les actions en faveur de la lutte contre l'illettrisme comme par exemple les dispositifs d'ouverture des écoles aux parents pour la réussite des enfants et de les soutenir au regard de leurs propres difficultés en matière de compétences clés sont à amplifier.</p>	<p>v) promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous</p>	<p>B3 B7</p>		<p>La question de l'illettrisme est abordée sous l'angle des compétences de base. Sont principalement identifiés les adultes.</p>
<p>Education, formation, apprentissage</p>	<p>Le renforcement et l'adaptation de l'accueil, l'information et l'orientation</p>	<p>Des freins prégnants au regard de l'orientation (illettrisme, illettrisme, faible niveau de formation, décrochage...) et une situation du marché du travail peu attractive qui nécessitent des dispositifs innovants pour promouvoir les métiers d'aujourd'hui et de demain et les besoins des employeurs.</p> <p>Le manque de structuration des filières professionnelles (REU) ou le faible niveau de développement à Mayotte peut être un frein au déploiement des actions en faveur de l'orientation.</p> <p>Des enjeux fort d'égalité entre les femmes et les hommes qui appellent des actions amplifiées en faveur de la promotion de l'activité des femmes et de l'accès des femmes aux métiers où elles sont peu présentes.</p>	<p>v) promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous</p>	<p>B8</p>		

	<p>Le développement des parcours de formation en alternance y compris en mobilité</p>	<p>Les branches professionnelles sont aujourd’hui compétentes pour, via les OPCO, financer les formations par l’apprentissage. Dans un contexte où les branches professionnelles sont peu structurées à Mayotte et en développement à la Réunion, la promotion et le développement de l’offre de formation en alternance constituent des enjeux forts.</p> <p>L’apprentissage et plus globalement l’alternance sont très peu développés à Mayotte. Les entreprises sont peu sensibilisées à l’intérêt de ce type de parcours qui permettent aux jeunes d’augmenter leur chance d’insertion professionnelle.</p> <p>Tous les titres, diplômes et certifications ne sont pas accessibles dans les territoires, l’alternance en mobilité est par conséquent à développer à Mayotte et à renforcer à la Réunion en prenant en compte l’ensemble des besoins des alternants (hébergement, alimentation transport...) pour leur permettre un parcours de formation dans des conditions favorables.</p>	<p>vi) promouvoir l’apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle</p>	<p>B1 B5</p>		
<p>Education, formation, apprentissage</p>	<p>Adapter et amplifier les actions en faveur du développement des qualifications des demandeurs d’emploi et des inactifs</p>	<p>Le niveau de qualification des Réunionnais est faible : 48 % de la population non scolarisée de 15 ans et plus ne dispose d’aucun diplôme (contre 31 % pour la France Métropolitaine). La situation à Mayotte est très défavorable avec une part de la population de 15 ou plus ne disposant d’aucun diplôme atteint 73 %.</p> <p>Les initiatives innovantes visant à inscrire la formation dans des démarches d’accompagnement intégrées sont à développer.</p> <p>Les actions visant à faciliter l’accès à une qualification grâce à la mobilité sont à poursuivre à la Réunion et à développer à Mayotte.</p>	<p>vi) promouvoir l’apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle</p>	<p>B1 B5 B6</p>		

Inclusion sociale et santé	<p>La poursuite et l'amplification des dispositifs/ projets en faveur de l'inclusion active</p>	<p>Des taux de pauvreté parmi les plus élevés de France : 40 % des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté. A Mayotte, 84 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (territoire parmi les plus pauvres de l'Union européenne)</p> <p>Des très nombreux freins bloquants nécessitant une approche globale de la personne et la conjugaison d'actions de remobilisation, de formation (sur les compétences clés en particulier) et d'accompagnement très renforcé</p> <p>Des territoires non couverts ou très faiblement couverts par une offre territoriale d'insertion et des besoins de services de proximité regroupant les offres d'appui pour l'insertion y compris des actions de lutte contre la fracture numérique</p> <p>Un secteur de l'IAE et plus globalement des entreprises inclusives à développer à Mayotte et à conforter à la Réunion.</p>	<p>vii) favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi;</p>	<p>C2 C3 C4</p>		
	<p>Des dispositifs d'accompagnement des ressortissants de pays tiers à renforcer</p>	<p>A Mayotte, un besoin d'accompagnement renforcé de la population d'origine étrangère très précarisée, y compris les migrants clandestins</p> <p>A Mayotte, de très nombreux jeunes mineurs étrangers avec une prise en charge à renforcer et à améliorer</p>	<p>viii) promouvoir l'intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers et des communautés marginalisées telles que les Roms;</p>	<p>C1</p>		

	<p>Le développement des capacités de prévention et l'amélioration de l'accès au soin de santé</p>	<p>Des capacités et des actions de prévention pour faire face aux maladies vectorielles (dengue, paludisme, chikungunya) à renforcer.</p> <p>Un déficit de professionnels de santé, davantage accentué à Mayotte et à une faible capacité à attirer et maintenir les professionnels, notamment les spécialistes, sur leur territoire.</p> <p>Considérant la part des personnes en dessous du seuil de pauvreté et confrontées à des difficultés d'insertion, la poursuite des actions en faveur de l'accès au soin et le développement de soins de proximité constituent des enjeux prioritaires.</p> <p>L'accès à la santé des populations les plus éloignées des grands centres urbains est un défi supplémentaire, en particulier à Mayotte.</p> <p>Les tendances démographiques et migratoires à Mayotte accroissent les enjeux d'accompagnement en matière de santé sexuelle, du suivi des grossesses, du développement de l'enfant et plus généralement de l'éducation à la santé</p>	<p>ix) améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale; améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée;</p>	<p>4.iv.A</p>		<p>Cet enjeu est à connecté avec ceux mis en avant sur le FEDER.</p>
	<p>Le renforcement des moyens en faveur de l'action sociale</p>	<p>L'action sociale en faveur des plus démunies est à amplifier en particulier à Mayotte avec des situations d'extrême pauvreté voire de danger en particulier pour mineurs isolés. Mayotte compte près de 4 000 mineurs isolés dont la moitié est de nationalité française. Un quart d'entre eux a moins de 6 ans et n'est pas scolarisé.</p> <p>Une offre d'accompagnement social de proximité à développer à Mayotte et à renforcer à la Réunion.</p> <p>Des enjeux importants en matière de prévention et lutte contre les violences envers les femmes.</p>	<p>x) Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants;</p>	<p>C1</p>		<p>La dimension sociale n'est pas mise directement en avant. L'accent est mis sur l'inclusion active.</p>

	<p>La poursuite à la Réunion et la mise en place à Mayotte de distribution d'aide alimentaire</p>	<p>La mise à disposition d'aide alimentaire est à poursuivre à la Réunion et à développer à Mayotte en prenant en compte l'enjeu de la diversification des produits alimentaires afin d'assurer la couverture équilibrée des besoins nutritionnels, en particulier pour les populations fragiles et les plus démunis qui représentent une part importante voire majeure (pour le cas de Mayotte) de la population totale. Une attention doit aussi être portée aux seniors et personnes âgées.</p> <p>A Mayotte, l'insularité & le retard de développement de l'agriculture locale restreint l'apport en produits laitiers, calcium, fruits et légumes. Les phénomènes de malnutrition sont récurrents, de même que la dénutrition des enfants et l'obésité des femmes. Ces problématiques sont à coupler à l'augmentation de problèmes de santé chronique (diabète, hypertension, insuffisance rénale, cancers). Le développement des actions de prévention et de promotion de la santé nutritionnelle (« culture du mieux manger ») fait partie des enjeux du plan de convergence.</p> <p>A la Réunion, on constate une forte prévalence des problèmes de santé liés à l'alimentation. Ce territoire est le premier en France confronté aux problèmes de diabète (moyenne deux fois supérieure à la Métropole) et les populations fortement exposées au surpoids et à l'obésité.</p>	<p>xi) lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle aux personnes les plus démunies, y compris en prenant des mesures d'accompagnement</p>	<p>Non évoqué</p>	<p></p>	
--	---	---	---	--------------------------	--	--

5.6 Réflexions sur la mise en œuvre - FSE

Enjeux identifiés	Points d'attention sur la base des retours 14-20 et des projets de règlements 21-27	Articulation avec les politiques/règles nationales et autres dispositifs
<p>La poursuite et l'amplification des actions en faveur de la lutte contre le chômage et de la promotion de l'activité</p> <p>La poursuite et l'amplification des actions en faveur des NEET</p> <p>Le développement et le renforcement des actions en faveur de la création d'activité y compris de l'ESS</p> <p>Le renforcement et l'adaptation du service public de l'emploi</p>	<p>REX 14 20</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Certains des opérateurs du service publics de l'emploi ont été confrontés à des difficultés importantes turn over des équipes, difficultés administratives et financières, facteurs de blocage pour envisager de déposer des demandes d'aides FSE (MAY) limitant ainsi les possibilités de programmation et générant des difficultés dans la mise en œuvre. La sécurisation des capacités administrative et financière, plus globalement des capacités de gestion, constitue par conséquent un préalable indispensable. ▶ L'anticipation et la sécurisation dès l'instruction de la demande d'aide des justificatifs d'éligibilité des publics, en particulier pour les NEET, sont essentielles pour éviter les difficultés lors du contrôle. Il importe de surcroît d'arbitrer en fonction du type d'opérations sur le choix du type de soutien (soutien au système ou soutien aux participants) pour ne pas avoir des effets contre productifs sur la mise en œuvre des opérations (par exemple pour les actions de repérage des jeunes neet y compris étrangers). ▶ Le recours aux options de coûts simplifiés est à déployer, sous réserve des règles en matière d'encadrement des aides ou dans le cas de services d'intérêt économique général. Les effets sont d'ampleur importante en matière de simplification à toutes les étapes de la vie de l'opération pour le bénéficiaire et le gestionnaire. ▶ Une vigilance dans la détermination des indicateurs et la quantifications des valeurs intermédiaires et des cibles est indispensable. A titre d'illustration un ciblage trop fin des publics visés (par exemple demandeur d'emploi de niveau de formation CITE 0 à 3) est à éviter et une approche plus large (par exemple « participant ») à privilégier. Il importe par ailleurs de bien prendre en considération que des opérations relèveront du soutien aux structures et aux systèmes, sans comptabilisation de participants certes mais indispensables pour améliorer la qualité des services proposés et la coordination des interventions réalisées. <p>21-27</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le projet de règlement introduit de nouvelles possibilités en matière d'options de coût simplifié qui seront à exploiter 	<p>Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Convention d'assurance chômage ▶ Orientations de l'Etat pour la politique en faveur des jeunes (PACEA, Garantie Jeune ▶ Convention d'objectif et de moyens des missions locales) ▶ Plan stratégique de Pôle Emploi ▶ Programme d'investissement dans les compétences <p>Au niveau régional, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Plan Pétreil à la Réunion ▶ Plan d'action pour l'avenir de Mayotte ▶ Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (REU et MAY) ▶ Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'évolution des tranches d'âge pour les jeunes doit être anticipée pour élaborer les cibles des indicateurs. 	
La réduction des inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail	Pas de retour d'expérience spécifique sur cet enjeu.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ▶ Livre bleu qui vise à développer les dispositifs d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans, en priorisant les territoires où les besoins sont les plus importants afin de répondre au déficit de places et de structures.
<p>Le renforcement de l'écosystème Formation – emploi</p> <p>Le développement du niveau de qualification des actifs occupés et le renforcement de la compétitivité des entreprises et de leur capacité d'adaptation</p>	<p>REX 14 -20</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ D'importantes difficultés ont été rencontrées pour faire émerger des projets et consommer les crédits disponibles. <p>L'association des directions ou services opérationnels en charge de la mise en œuvre des politiques publiques concernées pourrait constituer un levier pour disposer d'une analyse fine des enjeux pour les porteurs potentiels, bien appréhender le cadre d'intervention, et chercher à articuler au mieux les différents fonds mobilisables avec le FSE en prenant en compte les règles en matière d'aide d'état. Elle permettrait de surcroît d'améliorer la qualité du sourcing des porteurs potentiels grâce à la connaissance du réseau d'acteurs dont disposent les directions/ services opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les démarches d'ingénierie et d'animation en matière de mutation économique prennent du temps et nécessitent un investissement important pour les porteurs de projet, les délais de préparation et de réalisation des projets doivent être pris en compte. ▶ Les règles en matière d'encadrement des aides d'Etat (aide à la formation, aide au conseil...) doivent être prises en compte dès l'instruction de la demande afin d'éviter des difficultés importantes au moment du contrôle et des réfections qui peuvent être d'ampleur. 	<p>Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Politique contractuelle de l'Etat (mutations économiques, contrat d'étude prospective de prospective...) ▶ Programme d'investissement dans les compétences et ses contractualisation avec chaque Conseil régional <p>Au niveau régional, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Contrats de convergence et de transformation ▶ Contrats de plan régional de développement des formations de l'orientation professionnelles
La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire à l'appui de dispositifs privilégiant une approche globale des	<p>REX 14-20</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'anticipation des processus de collecte des microdonnées sur les participants doit faire l'objet d'une attention toute particulière et ceux pour plusieurs raisons : 	<p>Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Livre bleu « Outre-mer » : extension des programmes de réussite éducative à l'ensemble des publics situés dans les

<p>difficultés rencontrées par les jeunes</p> <p>La poursuite et l'amplification des initiatives en faveur de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les indicateurs communs de réalisation ne sont pas adaptés au public cible de certains dispositifs pour des élèves en scolarité ou en décrochage de 6 à 11 et pour les élèves de 12 à 15 ans. - Des procédures spécifiques de collecte des microdonnées sur les participants non majeurs ont dû être mises en place. Elles ont associé les parents des enfants des certains cas. - Le système d'information MDFSE a dû être adapté pour comptabiliser les participants de moins de 15 ans. <p>► La sélection des indicateurs de réalisation et de résultat pour ce type d'opérations doit faire l'objet d'une analyse approfondie pour éviter les difficultés dans la mise en œuvre. Il faut notamment souligner la difficulté pour qualifier dans certains cas le type de sortie à l'issue de l'action, les indicateurs communs de résultat immédiats (et à plus long terme) étant parfois inadaptés.</p> <p>► Il est par ailleurs indispensable d'anticiper les pièces relatives à l'éligibilité des participants qui sont à collecter par les bénéficiaires ou alors de faire le choix de ne pas comptabiliser de participants pour certaines opérations (et par conséquent de positionner ces opérations dans la typologie « soutien aux structures et aux systèmes ».</p> <p>21 – 27 Sur la base du projet de règlement FSE +, les indicateurs communs ont peu évolué. Il sera par conséquent nécessaire de sécuriser le choix des indicateurs.</p>	<p>quartiers « politique de la ville » outrem et engagement d'un plan de lutte contre le décrochage scolaire dans chaque territoire, la création d'au moins un lycée de la deuxième chance dans chaque territoire et le développement des internats de réussite pour tous.</p> <p>Au niveau régional, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Plan d'action pour l'avenir de Mayotte ► Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (REU et MAY) ► Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté
<p>Le renforcement et l'adaptation de l'accueil, l'information et l'orientation</p>	<p>Pas de REX identifiée mais un point de vigilance issu du retour d'expériences</p> <p>► Nécessité de bien sécuriser à quel moment un participant peut être comptabilisé pour ce type d'actions qui ne se traduisent pas dans tous les cas <u>par un appui permettant de comptabiliser un participant.</u></p> <p>Le « Questions réponses » sur les indicateurs produit par la DGEFP précise que l'objectif du FSE est de financer des actions dont l'intervention contribue à améliorer la situation des participants ; la logique d'intervention, qui induit des indicateurs de résultat exprimant un changement de situation, traduit bien cette idée. Une personne bien identifiable mais dont la durée de l'appui n'a duré qu'un jour (date de sortie = date d'entrée) n'est pas considérée comme un participant. Il n'est dans ce cas pas possible de qualifier la sortie ni la valeur ajoutée de l'intervention.</p>	<p>Au niveau régional</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Contrats de convergence et de transformation ► Contrat de plan régional de développement des formations de l'orientation professionnelles

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La sélection des indicateurs de réalisation et de résultat pour ce type d'opérations doit faire l'objet d'une analyse approfondie pour éviter les difficultés dans la mise en œuvre et faciliter l'atteinte des valeurs intermédiaires et des cibles. 	
Le développement des parcours de formation en alternance y compris en mobilité	Pas de REX identifié sur cet enjeu	Au niveau régional, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Plan Pétreil à la Réunion ▶ Plan d'action pour l'avenir de Mayotte ▶ Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (REU et MAY) ▶ Programme d'investissement dans les compétences
Adapter et amplifier les actions en faveur du développement des qualifications des demandeurs d'emploi et des inactifs	REX 14-20 <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les publics cibles et la justification de l'éligibilité des participants doivent faire l'objet d'une grande vigilance dès la conception du programme et lors de l'élaboration des appels à projets ou des fiches actions. Des définitions / ciblage de publics trop précis ou très imprécis peuvent conduire à d'importantes difficultés de gestion pour l'ensemble des parties prenantes. ▶ Intérêt de mettre en œuvre des options <u>spécifiques</u> de coût simplifié à l'instar des OCS mises en place à la Réunion sur les actions de formation afin de faciliter et de simplifier la gestion des opérations. ▶ Un travail conjoint avec l'autorité d'audit pour sécuriser les justificatifs d'éligibilité des publics et des réalisations permettrait d'éviter des difficultés de gestion. 	Au niveau régional, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Plan Pétreil à la Réunion ▶ Plan d'action pour l'avenir de Mayotte ▶ Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (REU et MAY) ▶ Programme d'investissement dans les compétences
La poursuite et l'amplification des	REX 14 -20	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pacte Ambition pour l'insertion par l'activité économique

<p>dispositifs/ projets en faveur de l'inclusion active</p> <p>Des dispositifs d'accompagnement des ressortissants de pays tiers à développer</p> <p>Le renforcement des moyens en faveur de l'action sociale</p>	<p>Une partie des acteurs qui interviennent sur les champs d'actions en lien avec les enjeux mis en avant sont de petite taille ou ne disposent pas des capacités de gestion de projet et de trésorerie suffisantes.</p> <p>Une stratégie conjuguant communication, animation et soutien technique définie dès le départ et en capacité de s'ajuster avec les enjeux de programmation est un levier important.</p> <p>Elle doit être définie à partir du retour d'expériences des services gestionnaires et des représentants des services opérationnels concernés et prendre en compte en compte la diversité des porteurs. L'enjeu est de structurer des approches et des réponses transversales et spécifiques en fonction des types de porteurs : déjà expérimentés, confrontés à des capacités administratives et financières contraintes...</p> <p>Cette stratégie d'animation peut se compléter d'une stratégie financière visant à favoriser l'octroi d'avances pour les petits porteurs - bonne pratique déjà en place à la Réunion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plan Pétreil à la Réunion ▶ Plan d'action pour l'avenir de Mayotte ▶ Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (REU et MAY) ▶ Programme d'investissement dans les compétences et ses déclinaisons territoriales ▶ Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté et sa contractualisation avec chaque Conseil départemental y compris l'expérimentation du service public de l'insertion ▶ Programmes départementaux d'insertion ▶ Les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public
<p>La poursuite à la Réunion et la mise en place à Mayotte de distribution d'aide alimentaire</p>	<p>Rex 14-20</p> <p>Dans l'organisation actuelle du FEAD, les denrées alimentaires sont achetées par France AgriMer par voie de marché public (« lots-denrées » sur une certaine catégorie d'articles) pour une redistribution à des entrepôts de 1^{ère} livraison puis une répartition au plus près des points de distribution aux personnes les plus démunies. Seuls 4 réseaux, appelés « Organisations Partenaires » (OP) sont jusqu'en 2021 habilités à distribuer les denrées du FEAD : la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA), le Secours Populaire Français, Les Restaurants du Cœur-Relais du Cœur et la Croix Rouge Française.</p> <p>Quelle soit la future organisation retenue (continuité de la structuration actuelle du FEAD ou nouvelle architecture pour l'achat des denrées), l'achat, l'acheminement jusqu'aux entrepôts, puis la gestion au sein des entrepôts et la distribution aux plus démunis sont des enjeux clés qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière en Outre-mer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ▶ Décret n° 2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire

L'insularité entraîne un surcoût qui doit être pris en compte dans la détermination du montant des marchés d'achats de denrées pour assurer le flux constant de production et livraison depuis la métropole. Le juste coût d'achat des denrées ne doit pas se faire au détriment de la **diversité et de la qualité des produits prenant en compte les besoins spécifiques des populations**. La place des produits laitiers et des protéines animales dans le mix des colis alimentaires est un enjeu pour les populations fragiles, qui plus est pour les enfants et renvoie à la problématique de la distribution du lait et d'autres denrées périssables via le FEAD dans les RUP

La logistique doit être maîtrisée en amont et en aval. Il s'agit de prendre en compte **l'insularité et d'organiser une distribution répondant au critère de proximité et de couverture territoriale**.

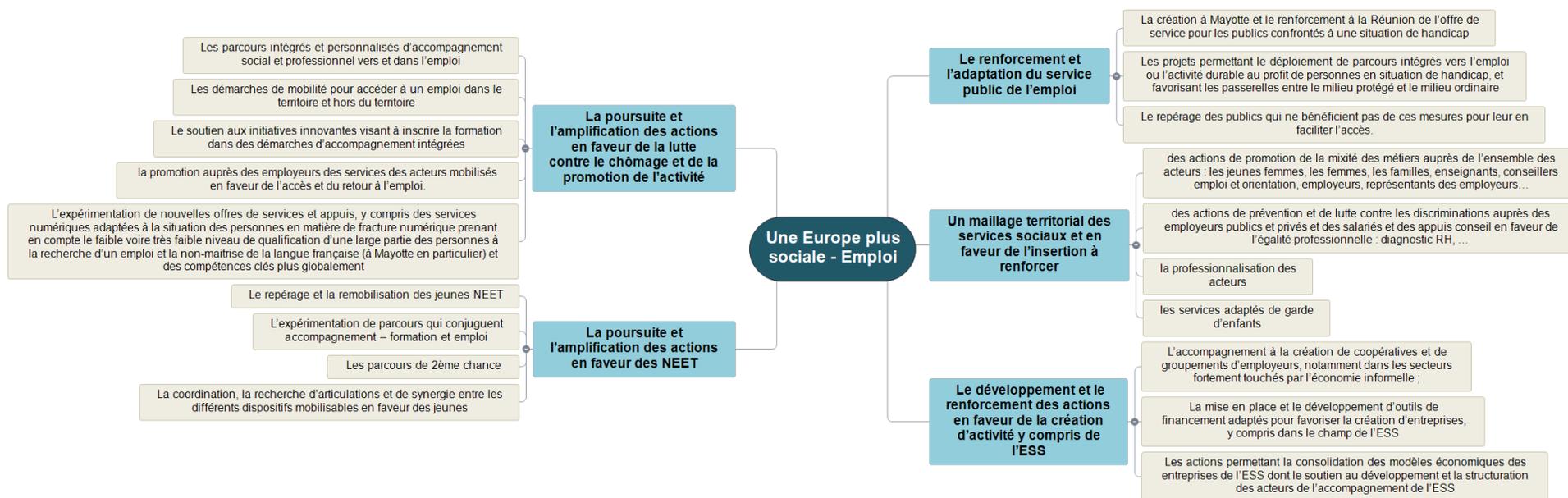
L'exemple réunionnais souligne l'intérêt d'une distribution par plusieurs réseaux pour couvrir le territoire (distribution directe ou intermédiaire pour les autres intervenants associatifs ou CCAS).

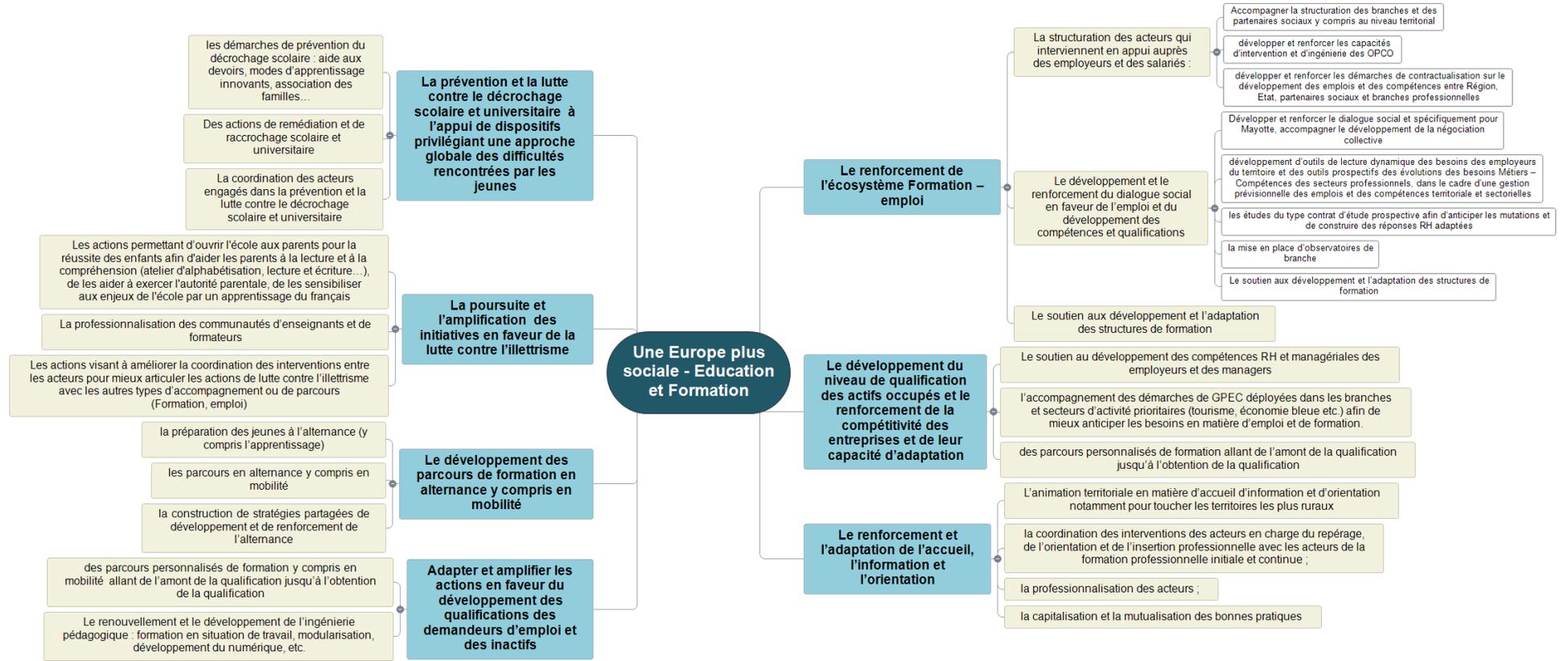
Au niveau local, depuis les entrepôts jusqu'aux points de distribution, les organisations partenaires doivent disposer de moyens humains suffisants et correctement formés aux règles sanitaires, de comptabilité matière et de respect du cahier des charges de l'aide alimentaire.

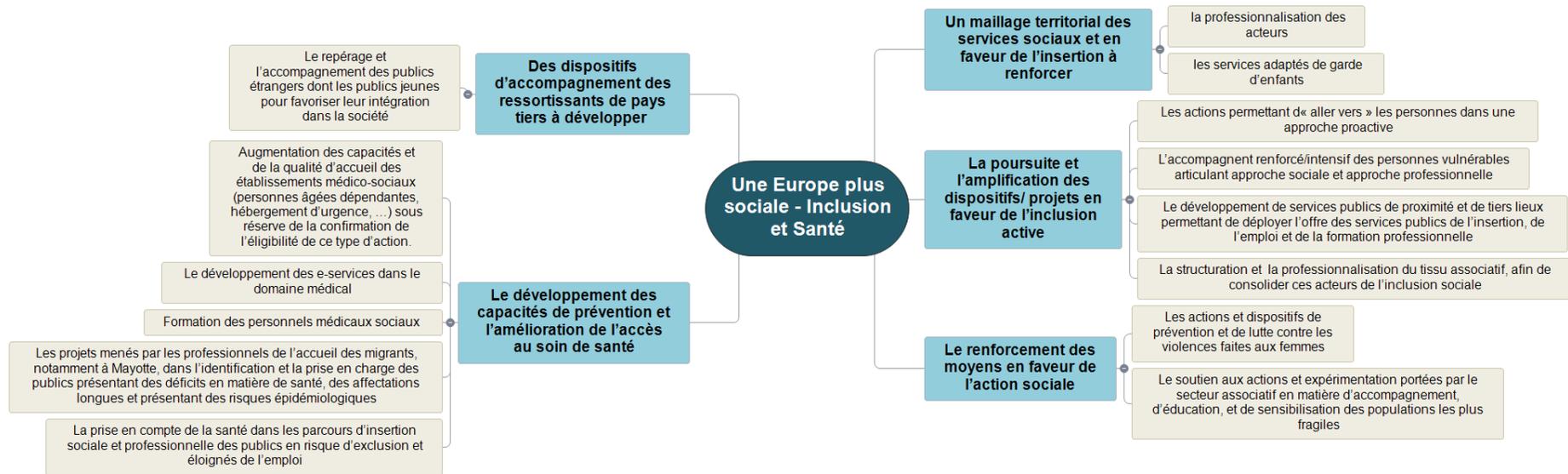
La distribution de l'aide alimentaire peut s'accompagner de mesures liées à l'amélioration des conditions des personnes les plus démunies, notamment dans le champ de la santé et de l'emploi, ainsi que la maîtrise du budget du ménage.

5.7 Exemples de mesures que les autorités de gestion pourront prendre en compte

Exemples de mesures possibles dans les programmes 21-27 au regard des enjeux et de l'expérience 2014-2020 :







CONNAÎTRE les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

Contacts

Ministère des outre-mer
Direction générale des outre-mer
Sous-direction des politiques publiques
Bureau des politiques européennes, d'insertion régionale et de valorisation de l'outre-mer
leana.rulle@outre-mer.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr
www.outre-mer.gouv.fr